

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020**

---

**Bureau**

**Président :** M. Thierry Dérobert  
**Vice-président :** M. Matthieu Jotterand  
**Secrétaire :** M. Armando Couto  
**Membres :** Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

**Sont présents :**

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

**Excusés :** M. Simon Antich, M. Giuseppe DI SALVO, M. Vincent Mayer, Mme Virginie Vandeputte

**Assistent à la séance :** M. Damien Bonfanti, Maire  
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard  
Conseillères administratives  
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale  
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de M. Giuseppe DI SALVO (MCG), en remplacement de M. Roger GOLAY, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Présentation du budget 2021

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

### NOUVEAUX OBJETS

#### 8) Projets de délibération du Conseil administratif

- |    |   |  |                      |
|----|---|--|----------------------|
| a) | 229-20.10<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 503'000.—  | Aménagement du parc Louis-Henri Maquelin/parc de la Chapelle – Crédit de construction  | <b><u>p. 143</u></b> |
| b) | 230-20.10<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 988'000.-- | Route du Grand-Lancy – Secteur Gilly – Etape 1 – Assainissement, mise en séparatif – Crédit d'investissement                   | <b><u>p. 143</u></b> |
| c) | 231-20.10<br><b>Entrée en matière</b>                   | Modification des statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées   | <b><u>p.145</u></b>  |
| d) | 232-20.10<br><b>Entrée en matière</b>                   | Projet de modification des limites de zones n°30200-543 – Route du Grand-Lancy/Avenue Eugène-Lance/Avenue des Communes-Réunies | <b><u>p. 146</u></b> |

#### 9) Motions – Résolutions

- |    |  |                      |
|----|--|----------------------|
| a) | Motion du groupe socialiste « Suivi de l'attribution des subventions » (M015/2020)                                   | <b><u>p. 147</u></b> |
| b) | Motion du groupe socialiste « Création de places d'apprentissage et stages diplômants à Lancy » (M016/2020)          | <b><u>p. 151</u></b> |
| c) | Résolution du groupe des Verts « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la Ville de Lancy » (R017/2020) | <b><u>p. 154</u></b> |

### DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

#### 10) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 octobre 2020, rapporteur Mme Kristine BEUN

- |                                       |   |                      |
|---------------------------------------|---|----------------------|
| 226-20.09<br>Arrêté<br>Fr. 321'000.-- | Agrandissement de l'éco-point enterré « Bossons-Caroline » et création de deux éco-points enterrés à la route du Grand-Lancy 37 et au chemin des Semailles 50 – Crédit d'investissement | <b><u>p. 156</u></b> |
|---------------------------------------|---|----------------------|

#### 11) Commission conjointe des finances et des sports, séance du 7 octobre 2020, rapporteur M. Michele COLLEONI

- |                                       |  |                      |
|---------------------------------------|--|----------------------|
| 225-20.09<br>Arrêté<br>Fr. 340'000.-- | Rénovation et réaménagement du streetpark de la Praille – Crédit de construction | <b><u>p. 158</u></b> |
|---------------------------------------|--|----------------------|

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

### 12) Commission conjointe des travaux et des finances, séance du 12 octobre 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- a) 228-20.09 Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – **p. 160**  
 Arrêté Crédit d'étude  
 Fr. 2'120'000.--

### 13) Commission des travaux, séance du 12 octobre 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- a) 219.1-20.06 Voirie de Lancy – Rénovation du dépôt – Crédit d'étude **p. 162**  
 Arrêté  
 Fr. 195'000.--

## RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

### 14) Commission de l'administration, séance du 14 septembre 2020, rapporteur Mme Emilie FERNANDEZ

- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e  
 b) Présentation de l'activité de l'administration et du secrétariat général **p. 164**  
 c) Présentation de M. Julien GROSCLAUDE, nouveau Secrétaire général **p. 165**  
 d) Divers

### 15) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 17 septembre 2020, rapporteur Mme Virginie VANDEPUTTE

- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e  
 b) Présentation générale de l'urbanisme à Lancy **p. 166**  
 c) Divers

### 16) Commission sociale, séance du 28 septembre 2020, rapporteur M. Thierno BARRY

- a) Présentation des maisons de quartier Sous l'Etoile, du Plateau et Villa Tacchini **p. 168**  
 b) Divers

### 17) Commission de la sécurité, séance du 30 septembre 2020, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e  
 b) Présentation du corps des samaritains de Lancy **p. 170**  
 c) Présentation du corps des sauveteurs auxiliaires **p. 170**

### 18) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, rapporteur Mme Deborah MÜHLE

- a) Présentation du recensement architectural de Lancy **p. 171**  
 b) Présentation de la stratégie cyclable **p. 172**  
 c) Divers

### 19) Commission de la culture, séance du 5 octobre 2020, rapporteur Mme Priscille DIA

- Présentation du budget des subventions 2021 **p. 173**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

20) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 octobre 2020, rapporteur Mme Kristine BEUN

- a) Présentation de la politique de gestion des déchets p. 174
- b) Stratégie d'implantation du service de l'environnement et du développement durable p. 175
- c) Divers

**POINTS FINAUX**

- 21) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2021 p. 176
- 22) Propositions individuelles et questions p. 176

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif

\* \* \* \* \*

M. Dérobert : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipales-ux, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune, chers citoyens et chères citoyennes, c'est avec grand plaisir que j'ouvre cette séance du Conseil municipal du 29 octobre 2020.

Je salue également quelques anciens conseillers administratifs qui sont présents ce soir.

Nous aurons siégé une fois dans notre salle habituelle et rénovée, mais vu les événements actuels, qui n'ont pas besoin d'être précisés, nous voilà de retour dans cette salle communale du Petit-Lancy.

Je ne peux tout de même pas vous éviter les quelques recommandations d'usage de notre période qui résident dans les gestes barrières et dans le port du masque que je vous demanderai, malgré les distances, de garder tout au long de cette séance.

J'aimerais aussi excuser plusieurs d'entre nous qui ne pourront être des nôtres ce soir, à commencer par Mme Nathalie Adam Vergain qui a eu la chance avec son mari d'accueillir son second enfant et nous pouvons la féliciter.

*L'assemblée applaudit.*

Pour des raisons médicales pour la plupart, toujours en cette période, je vous prie d'excuser Mme Vandeputte, M. Antich, M. Di Salvo et M. Mayer.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020****POINTS INITIAUX****1) PRESTATION DE SERMENT DE M. GIUSEPPE DI SALVO, EN REMPLACEMENT DE M. ROGER GOLAY (MCG), DEMISSIONNAIRE**

---

M. Dérobert : M. Di Salvo vient juste prêter serment et quittera la séance ensuite car il est malade.

Je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

M. Couto :

Lettre du service des votations et élections du 30 septembre 2020

*« Madame, Monsieur,*

*Pour faire suite à la démission de Monsieur Roger Golay du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Giuseppe Di Salvo accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.*

*En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.*

*Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.*

*Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Patrick Ascheri  
Chef de service »*

M. Dérobert : j'invite M. Di Salvo à venir devant cette assemblée et prie le Conseil municipal de se lever.

*L'assemblée se lève.*

M. Dérobert : M. Di Salvo, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

*« « Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

M. Di Salvo : je le promets.

M. Dérobert : merci. Bienvenue.

*L'assemblée applaudit.*

*M. Di Salvo quitte la séance.*

**2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Le Goff : le groupe des Verts demande le traitement du projet de résolution que vous avez reçu sur vos places « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la Ville de Lancy », en point 9c) de l'ordre du jour.

M. Clémence : le groupe socialiste demande le retrait du point 12) qui concerne la Commission de l'administration, séances des 8 et 15 octobre, puisque le Bureau ayant eu lieu préalablement à la deuxième de ces séances, il ne pouvait pas savoir que la commission n'avait pas terminé le traitement de ce point.

**L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.**

**3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

**4) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. Dérobert : la première communication vient du Bureau de médiation administrative, c'est à vous de faire la publicité de ce bureau pour les communiers qui auraient des doléances envers l'administration communale.

Nous avons reçu un second courrier de l'association Pour la sauvegarde du quartier de Surville. C'est une lettre de 7 pages dont on ne fera pas non plus lecture ce soir. Il se trouve que Monsieur le Maire avait invité cette association pour discuter, que j'ai eu la possibilité de me joindre à leur réunion en tant que Président du Conseil municipal et de la Commission de l'aménagement. Nous les avons entendus, nous avons compris ce qu'ils voulaient dire, nous leur avons posé la question de savoir s'ils voulaient avoir une réponse formelle de la part du Conseil municipal, ils ont clairement dit que le fait d'avoir été entendus leur suffisait, qu'ils n'avaient pas besoin d'autres formules pour réception de cette lettre. Vous avez tous eu connaissance de cette lettre, elle était jointe à la convocation.

Je vous demanderai aussi de voter les présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2021, vous avez tous eu connaissance des listes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

M. Clémence : on a un point 22) à l'ordre du jour pour cela, alors je ne sais pas si cela le remplace.

M. Dérobert : au temps pour moi, il est vrai que j'avais oublié cela. On le traitera donc au point 22).

**5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. Bonfanti : quelques informations. La première concerne la motion qui a été votée en juin 2019, et qui s'intitulait « Lutte contre la pollution lumineuse ». La réponse du Conseil administratif a été jointe à la convocation sur CMNet. Nous y avons répondu favorablement, des mesures complémentaires vont être réalisées lors de cette législature et nous aurons l'occasion d'en parler en Commission de l'environnement et du développement durable.

Un deuxième point concernant le vernissage des Artistes Lancéens qui devait avoir lieu demain soir : il est annulé pour cause de COVID, mais l'exposition aura bien lieu durant ce week-end. Concernant le vernissage et l'exposition de photographies prises sur le chantier du Pont-Rouge, ils sont renvoyés à une date ultérieure.

Une dernière information concernant les mesures COVID qui vont être prises au niveau de l'administration et l'impact sur les prestations communales auprès de la population. Ces mesures vous seront données demain par e-mail.

Mme Moyard : je voulais revenir sur les deux questions qui m'ont été posées lors du dernier Conseil municipal. J'ai déjà répondu par e-mail, mais je souhaitais brièvement vous indiquer ce que j'avais répondu. La première question était celle de Mme Monod, quant à la sortie du nouveau quartier de Pont-Rouge pour les piétons et la mobilité douce dans l'état actuel du chantier, qui n'est effectivement pas idéale. La première précision à donner est qu'il est possible de sortir, en voiture, en montant sur le Petit-Lancy, mais il n'est pas possible d'aller à gauche sur le Grand-Lancy, seuls les poids-lourds ont l'obligation d'aller à gauche sur les Acacias.

En ce qui concerne la mobilité douce ou piétonne, j'ai étudié la possibilité d'utiliser le chemin de l'Adret pour une sortie piétonne, mais étant donné que c'est une piste de chantier avec toutes les questions de sécurité que cela pose, ce ne sera pas possible pendant le chantier de la deuxième partie du quartier, à savoir ce qu'on appelle les bâtiments D-E et L 13.

Par contre, nous touchons à la fin de la construction de l'escalier construit par la Ville de Lancy qui relie le quartier de Pont-Rouge au groupe Mallet et à la route du Grand-Lancy. Je vous invite à y passer prochainement durant le mois de novembre. D'ici 2 ans, il y aura un passage-piétons sous la rampe du Grand-Lancy et à fin 2021, le chemin des Mérinos sera terminé entièrement et sera un bel axe de mobilité piétonne en continuation de la promenade Nicolas Bouvier que nous avons inauguré il y a peu.

Effectivement, la situation n'est pas idéale, c'est le principe quand on a des habitants dans un nouveau quartier qui est encore en chantier. Nous faisons de notre mieux pour gérer tout cela.

Concernant la question de M. Couto qui concernait le revêtement du chemin de Claire-Vue et qui s'étonnait du fait que ce revêtement n'ait toujours pas été posé,, la raison en est qu'on a attendu la démolition-reconstruction des trois immeubles de la Caisse de pension de l'UBS sur

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

ce chemin et du fait que la construction de ces bâtiments allait nécessiter le raccordement de tous les flux eau, électricité, etc. cela n'avait pas de sens de faire un revêtement et très peu de temps après tout casser pour faire les raccordements. Or, l'instruction a pris beaucoup de retard et il va falloir probablement attendre plusieurs mois avant de pouvoir poser ce revêtement, alors que normalement il y aurait eu très peu de temps entre les deux éléments. Ce sont les aléas des travaux, c'est vrai que l'aspect esthétique n'est pas optimal, mais par contre la sécurité est garantie en tous temps. Je suis d'accord que ce n'est pas idéal, malheureusement il n'est pas tellement possible de faire autrement.

Mme Gachet : j'ai aussi deux réponses à apporter à des questions qui m'avaient été posées à la fin du dernier Conseil municipal.

Concernant les courses de voitures qui auraient eu lieu sur la route des Jeunes, la Police cantonale a mis en place des contrôles de véhicules et continuera de le faire dans les prochains temps. Il faut savoir que la Police municipale n'a pas de compétence sur les contrôles de vitesse.

Concernant la question relative à du poison qui aurait été mis dans des boulettes de viande et qui auraient été consommées par des chiens dans les parcs du côté de Daniel-Ihly, effectivement en date du 6 août 2020, une habitante a signalé auprès de la police municipale qu'une rumeur d'empoisonnement volontaire de chiens circulait dans le quartier des Marbriers. Lors de sa déposition, cette dame a remis une sorte de nourriture qui contenait éventuellement ce poison. Cette nourriture a été examinée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires qui a confirmé que ce n'était pas du poison, mais que cela pouvait quand même engendrer quelques dérangements pour les chiens. Suite à cela, une affiche a été déposée par un habitant qui incitait à la délation, mais depuis ce moment plus rien n'a été constaté par rapport à des dépôts de viande dans les parcs cités.

### 6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Mme Moyard : le Conseil administratif vous soumet une proposition au sens de l'article 39 de votre règlement. Cet article prévoit que vous puissiez vous prononcer par un vote de principe sur un objet déterminé sans que cela fasse formellement l'objet d'une délibération, mais cette proposition peut être motivée par un rapport. Le Conseil administratif vous fait, comme je vous en avais déjà parlé, la proposition de changement de gouvernance de la petite enfance en passant à une gouvernance sous forme de municipalisation juxtapositive. Cette proposition sera présentée, développée, discutée, notamment à la Commission sociale de lundi prochain qui en débattrà et vous reviendra le cas échéant afin de statuer sur cette proposition. Cela va de soi que je ne vais pas la développer à ce stade, le débat et les présentations auront lieu en commission et nous aurons l'occasion d'en rediscuter ensuite en plénière.

### 7) PRESENTATION DU BUDGET 2021

---

Mme Gachet :

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2021.

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### GENERALITES

Ce budget s'est élaboré sur fond de crise sanitaire et économique. Outre les éléments liés à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 de la RFFA, soit les lois liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS, les estimations de nos revenus fiscaux fournies par le département des finances subissent une détérioration en 2020 qui impacte leur progression pour 2021.

Le budget de fonctionnement dégage un excédent de charges de Fr. 1'334'000.-- et nous allons passer en revue les éléments clés qui permettent de vous exposer la composition de ce budget et les principales raisons qui ont conduit le Conseil administratif à présenter un budget déficitaire.

Il convient de préciser que lors de l'introduction de la RFFA, les conséquences financières sur l'impôt des personnes morales ne pourraient être analysées qu'après cinq années, au bout desquelles les taxations enregistrées de l'exercice 2020 atteignent presque 100%. Face aux incertitudes d'un impôt en baisse (et estimé) pour les comptes communaux, le législateur a prévu une disposition transitoire et dérogatoire, qui permet de présenter des budgets déficitaires jusqu'en 2024, tout en fixant une limite et l'obligation légale d'un retour à l'équilibre seulement après cette période.

Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 113.45 millions, alors que les charges atteignent la somme de Fr. 121.79 millions. Les revenus nets du patrimoine financier, qui regroupe nos immeubles et villas, s'élèvent quant à eux à Fr. 7.01 millions.

#### LES REVENUS

A) Principale source de revenus pour notre collectivité, l'IMPOT COMMUNAL, exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal, est composé de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales.

##### Impôt des personnes physiques

Les estimations proviennent du Département des finances. Elaborées pour 2021 sur la base de l'effectif des contribuables de 2018, nous avons intégré 400 nouveaux contribuables pour tenir compte de l'augmentation de la population lancéenne.

La valeur de production du centime de l'impôt courant est estimée à Fr. 1'490'779.--, contre Fr. 1'507'459 au budget 2020, soit une sensible détérioration de 1.1% qui s'explique notamment par les estimations 2020 impactées par la crise Covid-19 et la baisse de la part privilégiée qui diminue progressivement en raison du niveau de notre indice de capacité financière (55% en 2019, 50% en 2020, 47% en 2021).

##### Impôt des personnes morales

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Les hypothèses de croissance et l'impact de la crise Covid-19 sur l'impôt sur le bénéficiaire et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire 2020, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2021 est de Fr. 291'191.--, contre une valeur de Fr. 251'149.-- retenue au budget 2020, soit + 16% de revenus par rapport au B20, qui tablait sur une nette baisse des rentrées fiscales. Une légère détérioration est toutefois constatée si l'on compare avec C19 (-5 %) et l'estimé 2020 (-3 %).

Les estimations du Département des finances enregistrent au fur et à mesure les taxations 2019, traitées par l'Administration fiscale cantonale, des nouvelles sociétés implantées sur la commune. Vu les impacts négatifs de la crise économique qui découle de la crise sanitaire, et qu'on s'avance vers un durcissement des mesures Covid-19, les estimations sont à considérer avec la plus grande prudence. Toutefois, nous pouvons à juste titre encore compter sur l'arrivée de nouvelles entreprises, notamment à Pont-Rouge. Par ailleurs, notre exposition au risque semble être contenue. La part pour Lancy de l'impôt PM de la branche des intermédiaires de commerce représente 48%, le secteur des banques et assurances 23%. A contrario, le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration participent à hauteur de 1.4% de l'impôt sur les personnes morales.

### B) LES REVENUS FISCAUX

Le produit de l'impôt communal, selon les estimations fiscales portées au budget 2021 s'élèvent au final à Fr. 83.68 millions, contre 82.58 millions au budget 2020.

Taxe professionnelle : Fr. 8.70 millions, contre Fr. 9.20 millions au budget 2020.

Elle représente environ 7.5% de nos revenus du patrimoine administratif. Basées sur l'évolution des taxations 2019 et sur l'analyse des projections actualisées des taxations courantes et projetées, les estimations tiennent compte également de l'arrivée de nouvelles entreprises et de potentiels effets sur les chiffres d'affaire en lien avec la crise.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3.55 millions, contre 4.47 millions prévus au budget 2020.

Impôts sur les chiens : Fr. 35'000.-

### C) LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2021 vous sont présentés comme suit :

Les TAXES : sous cette dénomination comptable, nous trouvons les revenus suivants :

- les émoluments administratifs, les ventes, les encaissements des amendes
- les taxes d'utilisation et les taxes pour les prestations de services (p. ex. ventes des cartes journalières CFF, droits et concessions du cimetière, entrées et abonnements de la piscine)
- les remboursements (p. ex. participations des parents aux repas des restaurants scolaires, sinistres, indemnités journalières versées par les assurances)

Ils totalisent la somme de 5.20 millions au budget 2021, contre Fr. 5.17 millions au budget précédent.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

### Les REVENUS FINANCIERS

Il s'agit d'une importante rubrique budgétaire à titre de regroupement de natures à 2 positions. Elle incorpore tous les produits des biens-fonds du patrimoine administratif, soit les loyers (y.c. les loyers internes), les encaissements des horodateurs, l'occupation du domaine public, ainsi que les locations de salles.

Les revenus de nos biens-fonds du patrimoine administratif totalisent la somme de Fr. 8.45 millions au budget 2021, contre Fr. 9.19 millions au budget 2020.

Principal effet de cette baisse : env. Fr. 800'000.-- de moins sur la redevance des SIG. Une nouvelle modalité de versement a été instaurée par les SIG dès 2019. Auparavant, chaque exercice bénéficiait de la redevance N-1. Dès 2019, la redevance annuelle est versée sur l'exercice en cours. Un régime de transition a eu pour effet de recevoir le versement de 18/12èmes en 2019 et 2020. Dès l'exercice 2021, la redevance estimée concerne l'année en cours.

### Les REVENUS DE TRANSFERT

Ils sont portés à hauteur de Fr. 3.76 millions en 2021, contre Fr. 3.73 millions au budget 2020.

La nature 46 intègre le versement en faveur de Lancy de Fr. 849'000.-- au titre de la loi sur la répartition entre le canton et les communes sur la compensation verticale IFD relative à la mise en application de la réforme fiscale RFFA (Fr. 990'000.-- au budget 2020).

Toujours dans le cadre de la RFFA, la contribution du fonds à verser par la nouvelle Fondation pour le développement de l'accueil scolaire est estimée à Fr. 1'128'000.-- pour 2021 (Fr. 1'185'000.-- au budget 2020).

Cette rubrique concentre également les subventions et les dédommagements du canton et des communes, les loyers du fonds intercommunal d'assainissement, ainsi que les quotes-parts, fédérales et cantonales, redistribuées en faveur des collectivités publiques (produit de la taxe CO<sub>2</sub>, rétrocession de taxes d'éliminations anticipées, part aux taxes des compagnies d'assurance incendie, etc.). Le transfert au fonds de régulation pour le GIAP est aussi compris dans cette nature.

### LES IMMEUBLES LOCATIFS

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier, soit le résultat net des immeubles et villas, est évalué en 2021 à Fr. 7.01 millions, contre Fr. 7.73 millions au budget 2020. Il convient de rappeler que ce résultat est entièrement reconnu dans les comptes communaux et contribue à assurer de nombreuses prestations en faveur des habitants. Au niveau des charges, les attentions sont toujours portées sur les mesures d'assainissement énergétiques, les travaux de rénovation et les mises aux normes en matière de sécurité, en ligne avec notre politique d'entretenir le patrimoine et la préservation du bâti. D'importants travaux sont prévus l'année prochaine, qui seront commentés plus précisément lors de l'examen du budget.

### CHARGES

Les CHARGES DE PERSONNEL, nature 30, sont en augmentation de 1.8% par rapport au précédent budget, soit Fr. 31.01 millions, contre Fr. 30.46 millions d'estimation pour 2020.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Les CHARGES DE BIENS ET SERVICES, ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION, soit la nature 31, présentent une diminution par rapport au budget 2020 de Fr. 600'000.--.

Cependant, à l'intérieur de cette nature, il convient de discerner les charges de biens et services, et la prise en compte des fluctuations de provisions fiscales pour risques d'estimation.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation passent de Fr. 26.88 millions au budget 2020 à Fr. 26.51 millions au budget 2021, soit une diminution de Fr. - 370'000.-- qui découle principalement des efforts portés et consentis par l'ensemble des services de l'administration pour contenir, voire maîtriser, cette enveloppe budgétaire, malgré l'expansion des besoins.

En diminution de la nature 31, notons l'utilisation de la provision pour risque d'estimation de l'impôt des personnes morales, maintenue à hauteur de Fr. 2.9 millions.

Les AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, nature 33, sont en hausse, soit Fr. 16.18 millions en 2021, par rapport au niveau du budget 2020 de Fr. 15.96 millions, en lien avec la planification des investissements.

Les CHARGES FINANCIERES, nature 340, soit les intérêts de la dette, cumulent une somme de Fr. 982'000.-- au budget 2021.

Les CHARGES DE TRANSFERT, nature 36, regroupent les dédommagements et les subventions.

Le montant total estimé au budget 2021 s'élève à Fr. 49.50 millions, alors que le budget précédent tablait sur Fr. 50.02 millions, soit une diminution de Fr. 0.52 million.

Les éléments qui composent cette nature sont de sources différentes et il convient de les comparer séparément :

- La compensation financière à verser aux communes frontalières diminue légèrement. Elle passe de Fr. 4.89 millions au budget 2020 à Fr. 4.82 millions ;
- Les dédommagements au canton, principalement les frais de perception de l'impôt et le contrôle des zones de stationnement opéré par la Fondation des parkings : Fr. 3.50 millions, contre 3.42 millions au budget 2020 ;
- Les dédommagements aux communes, soit nos financements pour les Groupements intercommunaux (GIAP, Sapay, Evaux, ORPC Lancy-Cressy, SIACG, ACG) et le SIS, qui totalisent au budget 2021 Fr. 10.39 millions, contre Fr. 9.06 millions au budget précédent, soit une hausse de Fr. 1'327'000.--.

Les cotisations versées au GIAP augmentent de 14.5%, soit + Fr. 546'000.--, hausse principalement due aux mécanismes salariaux et aux besoins supplémentaires en personnel d'encadrement, liés à l'accroissement de la fréquentation. Cependant, les revenus sont par compensation partielle en augmentation par la hausse de la fréquentation, et par l'introduction d'une facturation de type abonnement et l'adaptation des tarifs.

La part de Lancy pour la gestion du complexe de l'école du Sapay, versée au Groupement intercommunal (GI) et géré conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates s'élève pour 2021 à Fr. 2'169'659.--, contre Fr. 1'542'164.-- au budget 2020. La répartition des charges nettes entre les deux communes est dorénavant basée sur le nombre effectif d'élèves par commune

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

de domicile, selon une convention passée entre les parties. Pour l'année scolaire en cours, les élèves domiciliés sur Lancy représentent 89% de l'effectif de l'école; c'est ce taux qui est appliqué pour le calcul de notre part.

La participation aux frais du SIS évolue selon une courbe progressive (+ Fr. 98'000.--), dans le cadre de la mise en oeuvre du concept opérationnel d'incendie et de secours à Genève. La contribution totale demandée aux communes (hors Ville de Genève) passe de Fr. 15.95 millions à Fr. 16.75 millions en 2021. Cette contribution est répartie au prorata du nombre d'habitants des communes participantes.

La part nette calculée selon la LRPF (loi B 6 08 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité) repose sur plusieurs éléments, dont la péréquation des ressources, l'alimentation du fonds intercommunal (FI), la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes, à faible capacité financière, pour leurs équipements publics et les subventions cantonales pour la petite enfance. En 2020, la Ville de Lancy verse une contribution de Fr. 2.28 millions, basée sur les comptes 2018. En 2021, la Ville de Lancy est allocataire pour Fr. 93'000.-- (revenus sur la nature 46), la part nette étant calculée sur la base des comptes 2019. Il en résulte une diminution de charges de Fr. 2.28 millions sur la nature 36.

Les subventions intègrent notre participation à la FASE, le subventionnement des structures pour l'accueil familial de jour, ainsi que des organismes privés à but non lucratif couvrant de multiples domaines : culture, sport, petite enfance (crèches, garderies), maisons de quartier, social, solidarité internationale. C'est un montant de Fr. 25.63 millions qui est inscrit au budget 2021, contre Fr. 25.27 millions au budget 2020. Le niveau des subventions accordées aux crèches est impacté par l'ouverture de la crèche de Pont-Rouge dès août 2020, qui accueille 56 nouvelles places. La subvention est ainsi annualisée au budget 2021.

Les subventions accordées aux ménages et aux particuliers, principalement dédiées à l'aide sociale individuelle et aux mesures de soutien pour l'acquisition d'abonnements Unireso, totalisent la somme de Fr. 646'000.--, soit + Fr. 40'000.-- par rapport au budget 2020.

Quant aux subventions sous forme de loyers, la presque totalité de la somme budgétée est reflétée en contrepartie dans les comptes de revenus, en lien avec nos locaux et bâtiments mis gracieusement à disposition ou pour des terrains en droits de superficie. Au final, nous avons une somme de Fr. 3.83 millions, par rapport à un montant quasi identique de Fr. 3.86 millions au budget 2020.

La nature 36 incorpore les dépréciations de participations du patrimoine administratif et les amortissements liés aux subventions d'investissement. Ils ne sont donc pas compris dans les amortissements du patrimoine administratif, mais constituent également une part de l'autofinancement. Pour notre commune, il s'agit des amortissements des subventions d'investissements pour le FIDU ainsi que pour notre participation aux travaux du foyer Clair-Bois, soit un total de Fr. 215'800.-- inscrits au budget 2021.

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes estimées pour 2021 s'élèvent à Fr. 55.70 millions. La planification des investissements 2021 intègre tous les crédits d'engagements qui ont déjà été votés par votre Conseil, dont les dépenses se poursuivent l'année prochaine, voire au-delà, ainsi que tous les projets en intention, soit les études, les grands travaux de rénovation, les nouvelles

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

constructions ou participations, qui témoignent de l'importance des développements de notre commune.

Au niveau des objets en cours et votés, pour une somme nette estimée de Fr. 19.14 millions, rappelons entre autres les dépenses liées à la construction de l'école du Plateau et à la rénovation de l'école Tivoli, la poursuite des aménagements des espaces publics sur l'interface de la gare Lancy Pont-Rouge, En 2021, des sommes sont inscrites pour financer les constructions de la crèche des Rambossons et des locaux parascolaires d'en Sauvy.

Notons les dépenses budgétées liées à la construction de la passerelle Tivoli-Surville, les participations pour les travaux d'aménagement Palettes/Curé-Baud liés à l'extension de la ligne de tram 15 vers St-Julien, la poursuite des travaux de mises en séparatifs des collecteurs dans le quartier du Plateau, et la suite des travaux d'aménagement des espaces publics au chemin des Mérinos et des Adrets.

Les coûts des travaux à réaliser pour la pose du terrain synthétique au stade des Fraisiers sont également programmés l'année prochaine, tout comme la part estimée à financer sur le périmètre ch. du Bac / ch. des Maisonnettes, soit la construction du bâtiment "C", qui accueillera une crèche au rez-de-chaussée.

Quant aux crédits en intention, qui s'élèvent à Fr. 36.56 millions, les dépenses sont réparties sur de nombreux projets, dont voici les plus significatifs :

Les zones de développements :

- Etude et démarrage de la construction de l'école de Pont-Rouge ;
- Dans le quartier des Rambossons, achats de parcelles en ZIA.

Les bâtiments et installations du patrimoine administratif :

- Travaux de mise en conformité des futurs locaux qui accueilleront l'EVE Clair-Matin ;
- Etude de construction pour le futur bâtiment M4 de l'Espace Palettes ;
- Divers travaux au stade des Fraisiers, dont la réfection des vestiaires et la création d'une buvette, ainsi que des travaux de rénovation des infrastructures du Lancy Tennis Club.

Au patrimoine financier, l'enveloppe pour permettre les acquisitions foncières passe de Fr. 2 millions à Fr. 4 millions.

Le budget 2021 intègre notre contribution annuelle au FIDU de Fr. 1.37 million à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Le financement des investissements 2021, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

	En millions de francs :
Amortissements	16.39
+ Excédents de charges	-1.33
Autofinancement (cash flow)	15.06

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

- Dépenses brutes d'investissement	-77.34
+ Subventions diverses et autres recettes	21.64
<b>Total à financer par l'emprunt</b>	<b>-40.64</b>

Le montant de Fr. 40.64 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif et l'excédent de charges, à hauteur de Fr. 31.41 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 9.23 millions.

**CONCLUSION**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre programme de législature, nous aurions souhaité vous présenter un budget équilibré. Toutefois le contexte sanitaire actuel, les répercussions de la RFFA, ainsi que l'augmentation des charges de personnel, l'augmentation des coûts en lien avec la construction des différentes structures destinées à la petite enfance et aux écoliers et des augmentations des prestations en lien avec des besoins accrus dans quelques services, font que nous sommes contraints aujourd'hui de vous soumettre un projet de budget déficitaire. Nous tenons également à signaler une augmentation importante de nos charges, par exemple au regard des financements du SIS ou du GIAP.

Malgré la situation difficile, la commune a décidé de ne pas prendre de mesures de retenues d'annuités par exemple, le Conseil administratif est en effet opposé à la baisse du traitement des fonctionnaires et a également décidé de ne pas bloquer les embauches. Il propose au contraire d'augmenter les effectifs afin de maintenir les prestations à la population.

2021 verra des investissements importants pour répondre aux besoins dans les domaines scolaires et de la petite enfance, avec la mise en service de l'école du Plateau et l'agrandissement du Sapay, la construction d'une crèche à Rambossons et le lancement du projet de l'école de Pont-Rouge.

En ce qui concerne notre fiscalité, on relèvera que malgré l'augmentation de la population, nous ne ressentons pas de gros impacts sur nos recettes personnes physiques. Pour ce qui est des personnes morales, les indications sont très volatiles, et nous espérons que l'installation de nouvelles entreprises dans le quartier Pont-Rouge permettra de stabiliser les données. Tout cela nous oblige par conséquent à une très grande prudence.

Il faut relever encore cette année que notre budget peut compter sur le rendement des immeubles du patrimoine financier, ce qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier. Notre politique d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques se caractérisera cette année encore par des travaux sur certains groupes d'immeuble, ce qui engendrera une péjoration du résultat net.

Mesdames et Messieurs, votre Conseil administratif a œuvré dans un contexte particulièrement difficile et vous présente ce soir un budget certes déficitaire mais néanmoins qui répond aux besoins de notre commune.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais au nom du Conseil administratif remercier le service financier et en particulier Mme Catherine Aymon, cheffe du service financier et de l'informatique et son collaborateur direct, M. Domenico Santangelo, les chefs

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2021. Ce fut un travail extrêmement dense qui les a occupés depuis notre entrée en fonction et nous avons vraiment fait un travail important avec eux d'appréciation, d'affinage, jusqu'à encore ces derniers jours, pour obtenir les chiffres les plus proches que l'on pouvait pour avoir une situation réelle que l'on puisse vous présenter lors de la prochaine commission.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances pour examen.

**NOUVEAUX OBJETS****8) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF****a) Aménagement du parc Louis-Henri Maquelin/parc de la Chapelle – Crédit de construction (Fr. 503'000.--) (229-20.10)**

=====  
M. Bonfanti : en décembre 2018, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude visant à examiner un aménagement du parc Louis-Henri Maquelin, dit parc de la Chapelle. Une démarche participative avait été lancée regroupant les habitants, le CAD, la crèche Les Couleurs du monde, la Ferme de la Chapelle, ainsi que les services de la commune. Les ateliers ont eu lieu et ont permis de définir un programme s'inscrivant dans le budget voté à cette époque. Il est donc maintenant temps de vous présenter un crédit de construction et de pouvoir en discuter en commission. C'est pour cela que le Conseil administratif vous propose de réserver bon accueil à cette délibération et de la renvoyer en commission.

M. Dérobert : nous allons voter l'entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Dérobert : le Bureau et le Conseil administratif vous proposent un renvoi à la Commission du développement durable.

***Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**b) Route du Grand-Lancy – secteur Gilly – Etape 1 – Assainissement, mise en séparatif – Crédit d'investissement (Fr. 988'000.--) (230-20.10)**

=====  
Mme Moyard : il s'agit en effet d'un crédit d'investissement pour des collecteurs dans le secteur de la route du Grand-Lancy, secteur Gilly, en amont des terrasses de Lancy. Il s'agit de faire le ménage, de mettre en conformité l'ensemble, à savoir de requalifier un collecteur existant et également de mettre en séparatif certains collecteurs privés d'intérêt local, avec une contribution, comme cela est prévu, des propriétaires, mais également le passage en collecteurs de réseau secondaire communal financé à 100% pour une partie. Cette manière de faire le ménage s'explique notamment par la densification de ce secteur : entre le crédit d'étude qui

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

vous avait été soumis en 2017 pour un montant de Fr. 97'000.-- et, vu la densification, les nécessités de raccord et de mise en séparatif aujourd'hui, il s'agit de revoir quelque peu le projet. Comme tous les collecteurs, ils sont financés en 40 ans par le Fonds intercommunal d'assainissement, donc nous avançons l'argent et nous sommes remboursés sur 40 annuités. Néanmoins, il s'agit de ce crédit d'investissement pour un montant de Fr. 988'000.— qui devra être étudié, si vous le souhaitez M. le Président et votre Conseil, en Commission des travaux et en Commission des finances.

M. Dérobert : nous allons voter l'entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Dérobert : le Bureau vous propose de voter sur le siège cette délibération, sachant que la totalité de ces frais seront remboursés par le Fonds intercommunal d'assainissement. A chaque fois, on les voit en commission et on se rend compte que de toute façon il faut le faire et que de toute façon ce sera remboursé. Nous passons au vote de la proposition de discussion immédiate si personne ne souhaite prendre la parole.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu la demande du service de la planification de l'eau d'étudier la mise en séparatif du secteur Gilly situé sous la route du Grand-Lancy, avec la mise en place de collecteurs privés d'intérêt local ;*

*Vu la décision de modifier partiellement le statut d'un tronçon de collecteur, de collecteur d'eaux usées en collecteur de réseau secondaire ;*

*Vu que ces travaux sont financés en totalité par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr. 97'300.--, accepté par le Conseil municipal le 16 novembre 2017 ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 988'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 97'300.— voté le 16 novembre 2017) destiné à l'assainissement, mise en séparatif du secteur Gilly, étape 1, route du Grand-Lancy,*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

3. *d'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,*
4. *de prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.46120,*
5. *de financer partiellement ce crédit par la participation des propriétaires, concernant les collecteurs privés d'intérêt local, d'environ Fr. 75'000.--, non confirmée en l'état, sous la rubrique 7206.613000.*

***L'arrêté 230-20.10 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**c) Modification des statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (231-20.10)**

=====

Mme Moyard : ce projet de délibération concerne la modification des statuts de notre Fondation communale pour le logement de personnes âgées. Il s'agit de plusieurs modifications de ces statuts qui sont mineures, mineures sur leur importance pour vous, mais néanmoins importantes pour le fonctionnement de la fondation.

Le premier élément concerne son nom : il ne comporte pas le nom de notre commune – Fondation communale pour le logement de personnes âgées – et il y a les « happy few » qui savent que c'est à Lancy. Le problème est qu'un juriste bien intentionné à l'Etat a rajouté Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées, ce qui fait un titre très long. Cela pose énormément de problèmes à la fondation, étant donné que son inscription au registre du commerce n'est pas conforme à son nom réel. Autant dire que c'est un peu un sketch et que c'est assez compliqué en termes administratifs. Donc la première modification demandée est de modifier le nom, mais nous ne pouvons pas revenir à notre nom *ante* parce que le Conseil d'Etat exige qu'il y ait quelque part le nom de Lancy parce qu'on n'est pas les seuls à avoir une fondation communale pour le logement de personnes âgées. Donc, la proposition est d'ajouter « à Lancy » à la fin. C'est la première modification, quelque chose d'essentiel pour notre vie à toutes et tous.

Le deuxième élément est aussi relativement nécessaire pour le fonctionnement des instances de cette fondation. Vous savez peut-être qu'il existe la fondation, mais également l'Association des EMS de Lancy, dont les instances dirigeantes de ces deux entités sont les mêmes personnes. C'est assez particulier, mais il y a des raisons historiques à ce fait et des raisons structurelles et fonctionnelles également sur lesquelles je reviendrai peut-être en commission sociale mais pas ce soir. La difficulté est que les instances dirigeantes sont les mêmes mais dans les statuts de l'association et de la fondation, la description de l'exécutif qui s'appelle comité d'un côté, bureau de l'autre, le nombre de ces personnes n'est pas le même, alors que les personnes sont les mêmes. La proposition qui est faite est de, dans les deux cas, avoir entre 5 et 7 membres à la fois pour le Bureau de l'association et le comité de la fondation.

La troisième modification technique est de supprimer la référence au fait que la présidence changerait chaque année, ce qui n'a jamais été effectué dans les faits, de fait la présidence est nommée par le Conseil administratif pour la durée de la législature. Donc on a supprimé cette référence. Autrement il y a eu quelques modifications cosmétiques, principalement pour assurer un langage épïcène dans tous les articles.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Je vous remercie d'avance de bien vouloir modifier ces statuts et voter la délibération, si vous y consentez, sur le siège ce soir, sachant qu'ensuite, comme toute fondation, la modification devra passer par un projet de loi du Grand Conseil qui sera également passionné par ces modifications.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention***

M. Dérobert : comme l'a proposé notre Conseillère administrative et au vu du règlement que vous avez tous reçu, qui souligne qu'une personne par parti fait partie du Conseil de fondation, que cela a déjà été proposé au Conseil de fondation, qu'il n'y a pas eu d'autres discussions que cela, vous avez tous pu en prendre connaissance, le Bureau vous propose de voter sur le siège cette délibération. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la discussion immédiate.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de la délibération.

*Vu la demande de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de procéder à une correction de ses statuts ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 2, lettre t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

*d'adopter les modifications apportées aux statuts de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*

***L'arrêté 231-20.10 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

#### **d) Projet de modification des limites de zones n°30200-543 – route du Grand-Lancy/Avenue Eugène-Lance/Avenue des Communes-Réunies (232-20.10)**

=====

M. Bonfanti : le Conseil administratif a reçu cet été un projet de loi de la part du Conseil d'Etat proposant une modification des limites de zones dans le secteur du village du Grand-Lancy, dans le périmètre route du Grand-Lancy/avenue Eugène-Lance/avenue des Communes-Réunies. Il s'agit pour le Conseil municipal de donner un préavis sur une demande de création d'une

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

zone 4B protégée, dite 4B prot. Le Conseil administratif vous propose donc d'entrer en matière sur cette délibération et de la renvoyer en commission pour étude.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Dérobert : le Bureau vous propose de renvoyer ce sujet à la Commission de l'aménagement. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette proposition.

***Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**9) MOTIONS - RESOLUTIONS****a) Motion du groupe socialiste « Suivi de l'attribution des subventions » (M015-2020)**  
=====

*Considérant que*

- *le contrôle de l'utilisation des deniers publics revêt une haute importance ;*
- *les subventions octroyées à divers organismes représentent une part substantielle du budget communal ;*
- *la Ville de Lancy se doit de développer des outils de bonne gouvernance et de rendre des comptes régulièrement auprès de ses administrés ;*

*Par ces motifs, le Conseil municipal*

*invite le Conseil administratif à :*

1. *s'assurer que les associations et divers organismes (à l'exception des ménages privés) recevant une subvention communale remettent pour l'année en question leurs comptes et un rapport d'activité au Conseil administratif ;*
2. *mettre en place un contrôle de l'utilisation de l'ensemble des subventions (à l'exception de celles à destination des ménages privés), si nécessaire par sondage seulement pour les montants inférieurs à une certaine somme ;*
3. *prévoir des mécanismes permettant l'assurance que les deux mesures précitées soient effectivement mises en œuvre, de manière uniforme entre les différents services.*

*Exposé des motifs :*

*Actuellement, l'usage lancé diffère selon les services de l'administration, et il apparaît que certaines subventions peuvent être octroyées sans que des vérifications de leur utilisation effective ne soit effectuée a posteriori. Cela pose un problème de contrôle de l'utilisation qui est faite des deniers publics.*

*Afin de pouvoir procéder à ces vérifications, les comptes et rapports d'activité devraient être demandés à tous les organismes subventionnés, quels que soient les montants.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

*Il paraît pertinent d'éviter un contrôle exhaustif et systématique de toutes les subventions afin d'éviter une surcharge de travail comptable. En-dessous du montant de CHF 10'000, un mécanisme de vérification pourrait être mis en place, par exemple en examinant chaque année au moins 20% des comptes et rapports d'activités des organismes subventionnés, permettant un suivi complet sur cinq ans.*

*La catégorie subventions aux ménages privés devra elle être exclue de ce mécanisme, pour des raisons évidentes de protection des données.*

M. Jotterand : cette motion se base sur le fait qu'il est apparu que le suivi des subventions était peu uniforme parmi les services communaux et que certains montants n'étaient que peu, voire pas contrôlés.

Au préalable, les motionnaires tiennent à préciser qu'en aucun cas il n'y a des allégations ou des suspicions sous-jacentes à cette motion. Nous sommes convaincus que le service financier ainsi que l'ensemble de l'administration communale, de même que les bénéficiaires, associations ou autres organismes sont non seulement honnêtes, mais font preuve de diligence et surtout font bon usage des montants en question.

Toutefois, il est important que la Ville de Lancy prenne le plus grand soin de l'argent de ses contribuables et, à ce titre, il est important de mettre en place des pratiques claires, uniformes, et connues de tous les acteurs.

Nous sommes également conscients de ne pas surcharger bureaucratiquement les services communaux et nous souhaitons par cette motion tenir compte de la structure des organismes bénéficiaires, certains étant purement bénévoles. C'est ici que se trouve le changement d'équilibre par rapport à ce qui prévaut aujourd'hui et qui est demandé par le texte. En effet, nous soutenons que la demande d'un rapport d'activité et des comptes ne constitue pas une surcharge pour les associations car ce sont des documents qu'elles sont censées produire. De même, le contrôle par sondage proposé permet à l'administration de garder un œil sur l'usage de l'ensemble des montants attribués, sans pour autant que cela ne soit trop coûteux en termes de temps de travail en son sein.

Ainsi, nous pensons que la Ville de Lancy atteint un bon équilibre entre suivi nécessaire et évitement de contrôles étouffants, tout en supprimant le « point noir » actuel, c'est-à-dire la distribution de certaines subventions sans suivi ou presque.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions du bon accueil qui sera fait à cette motion et vous invitons à la soutenir.

M. Dérobert : nous sommes à l'entrée en matière. Celles et ceux qui souhaiteraient prendre la parole sur l'entrée en matière uniquement. Personne.

Nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée par 29 oui, 0 non, 2 abstentions.***

M. Dérobert : j'aimerais préciser qu'on a oublié, depuis que l'on a introduit les micros, que l'on se levait lorsqu'on faisait une intervention. Je prierai les intervenants de se lever lorsqu'ils souhaitent intervenir.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

Mme De Vecchi : le groupe PDC-Vert-libéraux n'est pas favorable à cette motion.

Il est évident que les subventions versées doivent donner lieu à un suivi et à un contrôle. Cela est déjà le cas actuellement de manière adaptée à la situation : montant alloué, présence ou non d'un contrat de prestation, taille de l'association et bien d'autres éléments.

Des rapports d'activité sont fournis, les associations nomment des vérificateurs aux comptes ou font appel à une fiduciaire.

Pour nous, renforcer le contrôle et l'uniformisation des procédures ne ferait qu'alourdir la coordination entre les bénéficiaires et la Ville de Lancy et risque de décourager bien des personnes qui s'investissent souvent de manière bénévole ; cela demanderait de plus un travail administratif important et superflu aux membres de l'administration et aux conseillers administratifs délégués.

M. Dérobert : je vous rappelle que nous sommes maintenant soit sur le renvoi en commission, soit sur la discussion immédiate. Donc c'était ou avant ou après. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette proposition.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée par 28 oui, 0 non, 3 abstentions.***

M. Aeschbacher : la thématique de la motion qui nous est soumise ce soir semble tout droit sortie du programme du parti libéral-radical, tout comme les considérants qui abordent une problématique chère au PLR, celle du contrôle du bon usage du denier public.

Malheureusement la comparaison s'arrête là. Les solutions proposées donnent l'impression d'utiliser un canon pour tuer une mouche. Un petit retour quelques années en arrière m'a donné l'occasion, Mesdames et Messieurs les motionnaires, de découvrir, car je ne siégeai pas à cette époque, qu'en avril 2011 déjà le groupe libéral-radical avait déposé une résolution concernant la mise en place de contrats de prestation avec, pour objectif, de permettre à ce Conseil de mieux contrôler les subventions d'une certaine importance, ces contrats incluant des objectifs à atteindre en plus des obligations financières standards.

Permettez-moi de citer un conseiller municipal qui s'exprimait en ces termes lors des discussions de ce projet : « il ne faudrait pas commencer à alourdir le processus des associations, la plupart des associations ne sont pas professionnelles », et compléter son intervention en déclarant « les associations ne viendraient peut-être plus demander des subventions à la commune, elles risqueraient de disparaître et de ne plus jouer leur rôle social et culturel ». C'est d'ailleurs pour cela que le montant de Fr. 10'000.— avait été arrêté dans le cadre de la mise en place de ces fameux contrats de prestation. Ce conseiller municipal est présent ce soir, puisqu'il s'agit de notre Maire. Il ne faudrait pas commencer par alourdir le processus, voilà exactement ce que va proposer cette motion, en alourdissant non seulement les contraintes administratives des dites associations, mais aussi en obligeant l'administration à trouver le personnel nécessaire à ces nouveaux contrôles.

A ce jour, les associations recevant des subventions de plus de Fr. 10'000.— sont déjà, pour la plupart, soumises à des contrats de prestation, comme c'est le cas pour le Lancy FC et ses Fr. 700'000.--, le Lancéen et ses Fr. 150'000.--, l'association VIVA et ses Fr. 162'000.--, ou la Musique de Lancy avec ses Fr. 101'000.--.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

En résumé, et après avoir consulté la liste des subventions se trouvant dans le compte rendu administratif et financier, il s'avère que finalement la mise en place des solutions proposées ne concerneraient pratiquement que des associations recevant, oui Mesdames et Messieurs, entre Fr. 30.— et Fr. 10'000.--. Vous avez bien entendu Fr. 30.--, qui obligeront l'association à fournir un lourd travail administratif, tout comme la personne de la commune qui devra contrôler l'ensemble des comptes de cette association qui, pour certaines, soit dit en passant, ne sont même pas lancéennes, afin de contrôler le bon usage de ce montant, accepter que cela frise le ridicule si ce n'est le délire administratif.

Alors n'alourdissons pas le processus des associations en instaurant une véritable usine à gaz, qui serait chronophage et coûteuse et qui ne permettrait nullement de mieux contrôler l'usage des deniers publics.

Soyons plutôt attentifs à ce que les contrats de prestation et les objectifs fixés avec les associations soient bien respectés et présentés dans les différentes commissions de notre Conseil.

Le groupe PLR refusera donc cette motion.

M. Jotterand : je prends rapidement la parole encore une fois pour bien souligner que, contrairement à ce qu'affirme M. Aeschbacher, il ne s'agit pas de créer du travail excessif pour les associations, il s'agit de leur demander d'envoyer le travail qu'elles produisent de toute manière si elles sont administrées correctement à l'administration communale, ainsi que je souhaite rappeler qu'il y a un contrôle par sondage qui est suggéré par la motion, justement dans le but d'éviter une usine à gaz. Par rapport à cela, nous sommes entièrement d'accord qu'il n'est pas pertinent de créer une usine à gaz pour des subventions de Fr. 30.--, contrôlées de manière exhaustive chaque année, mais il est bon, même s'il ne s'agit que de Fr. 30.— que l'administration communale puisse avoir un œil sur ces montants qui sont distribués annuellement. Bien sûr, nous saluons également les mécanismes plus importants, tels que les contrats de prestation, et cela, la motion ne propose en aucun cas de le transférer sur les petites subventions. Je vous invite à relire la motion si cela vous avait échappé, M. Aeschbacher.

Mme Moyard : bien sûr que le Conseil administratif se conformera à votre souhait concernant cette motion. Juste vous dire qu'effectivement, aujourd'hui il n'existe pas, au niveau du service financier, une pratique de contrôle systématique car ce travail de contrôle et d'analyse est fait par les services subventionneurs, c'est-à-dire principalement le service des sports et le service des affaires sociales. C'est eux qui sont chargés de l'analyse de la demande, de l'octroi et du contrôle post-subvention.

Par rapport à ce qui a été dit, il n'y a de loin pas toutes les entités qui reçoivent des subventions liées par un contrat de prestation avec la commune. On peut peut-être le regretter mais c'est un fait. D'autre part, de notre point de vue, et en tout cas c'est dans ce sens-là qu'on la mettra en œuvre si elle devait nous être renvoyée, avoir des comptes d'une association à disposition, cela ne veut pas dire faire le travail de fiduciaire de contrôle, cela veut dire avoir ces documents à disposition et pouvoir si on le souhaite, sous forme de sondage ou non, pouvoir les regarder.

Enfin, je souhaiterais vous dire qu'il n'y a pas aucun contrôle qui est fait aujourd'hui. Etant donné que nous sommes, dans notre commune, dans un système de relative stabilité et fidélité, il y a un certain nombre de contrôles qui sont faits post-octroi d'une subvention à une association x pour une année y, qui va refaire une demande l'année d'après et son contrôle post-subvention de l'année x va se transformer en contrôle pré-subvention de l'année x+1, si vous m'avez suivi, ce qui fait qu'il y a un travail, il n'est pas parfaitement systématique, il y a

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

peut-être des harmonisations à envisager entre les services, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a aucun contrôle de ces subventions et des entités qui sont subventionnées par notre commune.

Par contre, il est vrai que si vous acceptez cette motion, nous irons dans le sens qui est demandé, nous répondrons aux différentes invites, sans y mettre un zèle démesuré car je pense que la présentation budgétaire qui vous a été faite en début de séance montre la liste importante des activités que nous avons à mener pour le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Je pense qu'il y a un moyen terme à trouver entre le contrôle de la bonne utilisation des deniers publics et une fourniture des prestations à notre population.

M. Couto : le groupe MCG va soutenir cette motion, mais comme vient de le dire le Conseil administratif, on ne veut pas que des contrôles soient faits pour des subventions de Fr. 30.--, donc il faut que la mesure soit raisonnable et que les choses soient faites de façon à ne pas tomber dans le ridicule de contrôler tout et n'importe quoi et n'importe comment.

M. Dérobert : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de la motion.

***La motion 015-2020 est acceptée par 23 oui, 8 non, 0 abstention.***

### **b) Motion du groupe socialiste « Création de places d'apprentissage et stages diplômants à Lancy » (M016-2020)**

=====

*Vu*

- *Le manque de places d'apprentissage et de stages diplômants et l'incertitude concernant le futur nombre de ces places, en raison de la crise économique consécutive au COVID-19 ;*
- *Les mesures adoptées par le Conseil d'État le 7 mai 2020 intitulées « Apprentissage : 14 mesures pour soutenir les entreprises formatrices » (<https://www.ge.ch/actualite/apprentissage-14-mesures-soutenir-entreprises-formatrices-7-05-2020>) ;*
- *Le besoin d'évaluer la situation actuelle des places d'apprentissage offertes par les PME lancéennes et les entités communales ;*
- *Le besoin futur de créer de nouvelles places d'apprentissage et stages diplômants au sein de l'administration communale et les PME.*

*Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

*mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de places d'apprentissage et stages diplômants sur la commune (en particulier au sein de l'administration communale).*

\* \* \*

*Exposé des motifs*

*La Suisse jouit d'un système de formation exemplaire en comparaison internationale, selon le rapport 2019 du SEFRI – Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

*Elle peut se targuer d'intégrer tous les partenaires sociaux dans un système de formation professionnelle efficace qui repose sur un équilibre entre entreprises, État et syndicats.*

*Or, la crise du coronavirus remet en question ce fragile équilibre – comme le relève l'article de la Tribune de Genève du 30.04.2020 :*

- *Pour les entreprises de même que les organisations publiques se retrouvant en situation incertaine et hésitant à ouvrir de nouvelles places d'apprentissage ;*
- *Pour les jeunes gens motivés à entreprendre une carrière dans un des secteurs touchés par la crise.*

*À cet égard, le Conseil d'État a fait part de préoccupations similaires et a adopté un plan idoine dans sa séance du 7 mai 2020.*

*Compte tenu de la situation actuelle, cette motion vise la création de nouvelles places d'apprentissage et stages diplômants en se basant sur l'état de la situation des entreprises formatrices publiques et privées. Le Conseil administratif pourra, au besoin, contacter l'OFPC – Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – pour obtenir les renseignements pertinents.*

*Le Conseil administratif pourra examiner avec les différents services de l'administration les potentiels de création de places supplémentaires.*

M. Martella : Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste vous propose ce soir une motion impérative dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

En effet, compte tenu des conséquences économiques de la crise sanitaire ;

De la crainte de voir de nombreuses places d'apprentissage et stages diplômants manquer dans les années à venir ;

Et, enfin, des chiffres énoncés par le Conseil d'Etat dans son point de presse daté du 30 septembre 2020 (6,92% de contrats signés par rapport à l'année précédente et -4,5% de places annoncées).

Ainsi la motion que nous avons déposée vise à mettre en place les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de places d'apprentissage et stage diplômants sur la commune, en particulier au sein de l'administration communale, permettant aux jeunes motivés d'entreprendre une carrière, de trouver une place.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste invite le Conseil municipal à réserver un accueil favorable à cette motion.

M. Dérobert : si personne ne souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière, nous votons l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Dérobert : nous votons maintenant le renvoi en commission ou la discussion immédiate, si personne ne souhaite s'exprimer.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

***La proposition de discussion immédiate est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention.***

M. Colleoni : le groupe PDC-Vert libéral acceptera cette motion, mais il y a toujours un petit mais : il faudra quand même porter une attention particulière à ce besoin de postes au sein de l'administration communale et bien sûr vu la conjoncture et les impacts qu'il pourrait y avoir sur le budget.

M. Aeschbacher : une fois n'est pas coutume, ce soir nous voilà saisis d'un projet de motion touchant la formation et allant dans le bon sens. Même si notre commune a, en quelques années, doublé ses places d'apprentissage passant de deux à quatre, il n'en demeure pas moins que notre système de formation dual, que beaucoup nous envie, doit être soutenu et c'est tout à fait le rôle d'une collectivité publique de le faire.

Cependant, et cette motion le précise en filigrane, les moyens nécessaires ne doivent pas se limiter à l'administration, mais aussi aux diverses institutions subventionnées qui ont aussi un rôle important à jouer.

J'invite donc le Conseil administratif à intégrer à sa réflexion les institutions subventionnées.

M. Couto : le groupe MCG va aussi soutenir cette motion du groupe socialiste, mais nous attirons l'attention sur le fait que, en ce qui concerne en tout cas l'administration, ces places d'apprentissage qui seront éventuellement créées soient préférentiellement attribuées à des résidents en Suisse. Pour ce qui est du privé, il est clair qu'on ne peut pas intervenir mais s'il peut y avoir une sensibilisation de la part de la commune, ce serait aussi intéressant, dans le sens d'attribuer ces places à des résidents en Suisse.

Mme Captyn : juste pour vous informer que le groupe des Verts voit d'un bon œil cette proposition de motion et nous pensons qu'effectivement le chiffre de places d'apprentissage et de stages dans la commune peut potentiellement encore se développer avec, certes, l'importance de pouvoir assurer un bon encadrement. Et la proposition d'envisager la possibilité de promouvoir auprès des associations subventionnées des places d'apprentissage ou de stages en leur sein, nous le voyons d'un bon œil, donc nous vous proposons de voter en faveur de cette motion.

Mme Moyard : le Conseil administratif voit d'un bon œil également cette motion. Effectivement, en chiffres absolus, et M. Aeschbacher les a rappelés, sur une administration de presque 300 employés, avoir aujourd'hui quatre apprentis, je pense qu'il y a nettement une marge d'amélioration.

Néanmoins, il faut quand même se souvenir que se fixer cet objectif, ce n'est pas encore y aboutir et qu'il nécessite plusieurs choses : il nécessite des places de travail dont nous commençons assez cruellement à manquer, pour ne pas dire qu'on est en train d'entasser les collaborateurs dans les locaux actuels. C'est une véritable problématique qui nécessite, cela a été évoqué par certaines et certains d'entre vous, des moyens d'encadrement – un ou une apprentie, on s'en occupe, on le forme, on le coache, on l'accompagne, c'est un véritable travail. Cela nécessite des personnes formatrices qui, au début de la formation perdent une partie de leur temps, parce qu'elles forment, pendant ce temps-là elles ne sont pas en train de faire autre chose, même si ensuite, à terme, évidemment l'apprenti est une force de travail. Il faut bien se rendre compte qu'encadrer des apprentis, ce n'est pas seulement payer le salaire de l'apprenti, c'est aussi dégager du temps de formation pour les maîtres formateurs, donc cela nécessite du temps, de l'argent, de la place. Donc, on voudrait juste et avec votre vote, qui va certainement être positif, que vous soyez responsables et bien conscients de ce qu'il y a derrière et que quand

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

on fera cet effort en venant avec des propositions dans les différents services, il faudra nous fournir les moyens au niveau du personnel pour encadrer correctement ces personnes. Mais nous rejoignons tout à fait les motionnaires et les différents groupes qui se sont exprimés sur le fait que c'est notre responsabilité en tant qu'employeur modèle et en tant qu'entité publique de faire ce travail de formation, car nous croyons fermement dans le système dual qui a fait l'une des réussites de la Suisse.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de la motion.

***La motion 016-2020 est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

### c) **Résolution du groupe des Verts « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la Ville de Lancy » (R017-2020)**

=====

M. Le Goff : (lecture de la résolution)

*Exposé des motifs :*

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*La loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) et la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) engagent les autorités depuis les années 80 à définir des zones d'affectation sur l'ensemble du territoire genevois. Ce zonage de notre commune prédétermine de manière large ce que tout un chacun peut faire ou ne pas faire sur une parcelle. Une caractérisation cohérente de ce zonage est donc essentielle pour orienter le développement bâti et la préservation des espaces libres de construction pour les générations à venir.*

*Les espaces verts, parcs et cimetières sont caractérisés dans la LaLAT comme étant des « zones de verdure », dont voici le champ d'application : « les constructions, installations et défrichements sont interdits s'ils ne servent l'aménagement de lieux de délasserement de plein air, respectivement de cimetières ». Les parcelles classées dans cette zone sont donc préservées des risques de se voir densifier. Or, force est de constater que certains parcs de notre ville n'ont pas été protégés par ce zonage.*

*C'est le cas du parc Navazza-Oltramaré, du parc Bernasconi, du parc Pré-Monnard (villa La Solitaire) et de la partie sud du parc de la Mairie de Lancy où se trouve actuellement la « Villa Roch » (siège du Service communal des affaires sociales et du logement). Tous ces parcs sont propriété de la Ville de Lancy.*

**Parc Navazza-Oltramaré (parcelle 830) :**

*Le plus grand parc de la Ville de Lancy est actuellement caractérisé comme étant en « zone 5 », soit une zone résidentielle destinée aux villas. Des constructions de faibles densités, d'un gabarit allant jusqu'à 10 mètres, y sont permises.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020***Parc Bernasconi (parcelle 1554) :*

*Ce parc est à cheval sur 4 zones différentes, à savoir : la zone bois et forêt, la zone 5, la zone 4b et la zone 4b protégée. La zone bois et forêt parle d'elle-même. Concernant la zone 4b, elle permet la construction de maisons d'habitation d'un gabarit allant jusqu'à 10 mètres, comportant en principe plusieurs logements avec des activités qui peuvent y être autorisées. La zone 4b protégée, quant à elle, s'applique aux zones de villages et hameaux historiques du canton afin d'assurer leur protection patrimoniale. Dans notre cas, elle s'étend uniquement à la Villa Bernasconi en elle-même, et vise à la protéger comme élément d'ensemble du Vieux Lancy. Ce n'est donc pas cette zone protectrice qui pose problème, mais bien les parties en zone 5 et en zone 4b.*

*Parc Pré-Monnard – Villa la Solitaire (parcelle 3108) :*

*Ce parc est actuellement en zone 5 et en zone de développement 3. La zone de développement 3 est destinée aux grandes maisons d'un gabarit allant jusqu'à 21 mètres et affectée à l'habitation, au commerce et aux activités du secteur tertiaire. Cette zone est de celles qui permettent la densification la plus intensive du territoire.*

*Sud du parc de Mairie – Villa Roch (parcelle 1331) :*

*Cette partie du parc est entièrement située en zone 4b et n'est donc en aucun cas protégée contre une éventuelle densification.*

*Étant donné les pressions intenses visant à densifier pour construire du logement, il semble impératif de définir légalement nos parcs comme ce qu'ils sont : des espaces verts de délasserment nécessaires au bien-être de la population et de véritables poumons pour notre commune, tant actuellement que pour les générations futures.*

*Seul le passage en zone de verdure permettra de garantir sur le long terme que ces conditions soient garanties.*

*En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Lancy invite le conseil administratif à :*

- *Interpeller les autorités cantonales compétentes afin d'engager un processus de changement de zone pour :*
  - *parcelle 830 : faire passer cette parcelle de la zone 5 à la zone de verdure*
  - *parcelle 1554 : faire passer les parties de la parcelle en zone 5 et en zone 4b à la zone de verdure*
  - *parcelle 3108 : faire passer cette parcelle de la zone 5 et de la ZD3 à la zone de verdure*
  - *parcelle 1331 : faire passer cette parcelle de la zone 4b à la zone de verdure.*

M. Dérobert : si personne ne souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière, nous passons au vote de celle-ci.

***L'entrée en matière est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention.***

M. Le Goff : le groupe des Verts propose de renvoyer ce projet de résolution en Commission de l'aménagement du territoire.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

M. Haas : même si l'explication qu'a fournie M. Le Goff paraissait assez complète et précise, j'aimerais quand même apporter quelques éléments maintenant, avant que l'on puisse se déterminer. La première chose, c'est que nos parcs de Lancy sont nos véritables joyaux, c'est clair, c'est l'identité visuelle de Lancy, c'est l'environnement, c'est l'avenir. Sauf qu'à la différence de ce que vous voulez faire, ces parcs sont tous Lancéens et c'est notre propriété. Donc, c'est à nous de décider quel destin et quel sort on veut leur donner.

J'aimerais quand même rappeler que ceci est consolidé par plusieurs éléments : le premier, je ne sais pas si les motionnaires le connaissent, il y a un arrêté du 27 juin 2018 qui recense l'ensemble des parcs de la ville de Lancy, donc il n'y en a pas quatre comme on les a évoqués ici, mais il y en a treize.

Ensuite quand on va chercher sur le site internet du Canton, on trouve un onglet qui s'appelle « noms géographiques du Canton de Genève ». Sous cet onglet – je n'ai pas fait une recherche exhaustive – on trouve le parc Navazza-Oltramare où il est mentionné le legs en 1981 de ce lieu de verdure à la Commune de Lancy par ses deux anciens propriétaires : le parc Navazza-Oltramare a été légué à la commune sous condition que ce lieu ne soit jamais construit et reste un parc public.

M. Dérobert : M. Haas, nous ne sommes pas encore dans la discussion immédiate.

M. Aeschbacher : je ne me pencherai sur le fait de savoir s'il s'agit d'une motion ou d'une résolution, mais il serait une fois bien que l'on applique le règlement. Je soutiendrai le renvoi en commission parce que je pense qu'il y a certains points de mise à jour ou à discuter qui sont nécessaires. Je prends l'exemple de ce que nous a expliqué M. Haas, c'en est la démonstration. Je soutiendrai le renvoi à la Commission de l'aménagement qui, d'ailleurs, attend le retour du plan directeur communal qui est en balade dans les différents services et qui pourrait être un des moyens intéressants, s'il y a une volonté au sein de ce Conseil, de passer en zone de verdure ces parcs.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous allons voter la proposition de discussion immédiate ou de renvoi en commission.

***5 oui pour la proposition de discussion immédiate et 26 oui pour le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.***

**DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020 - RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN**

---

**Agrandissement de l'éco-point enterré « Bossons-Caroline » et création de deux éco-points enterrés à la route du Grand-Lancy 37 et au chemin des Semailles – Crédit d'investissement (Fr. 321'000.--) (226-20.09)**

=====

Mme BEUN présente le sujet : les trois éco-points seront l'éco-point enterré Bossons-Caroline qui sera agrandi avec quatre bennes supplémentaires d'une capacité de 7 m3 qui sont

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

nécessaires, actuellement les immeubles sont pourvus de containers obsolètes. Sur la route du Grand-Lancy 37 avec un éco-point et installation de six bennes enterrées en bordure de route, l'éco-point actuel étant obsolète. Et le dernier au chemin des Semailles 50, avec un éco-point enterré.

Grâce à ces éco-points, le flux routier sera également amélioré : un camion voirie s'arrête 980 fois par jour, alors qu'un camion benne ne s'arrête qu'entre 40 à 50 fois.

La commune a mis en place plusieurs ateliers de sensibilisation dans les écoles avec le DIP, ainsi qu'avec de nombreuses associations communales, ce qui a notamment permis la mise en place de l'opération "Zéro-déchets" cet automne, ou encore avec les restaurants scolaires.

L'un des plus grands défis de la commune est de collecter les 35% de déchets de cuisine qui restent encore dans les poubelles ménagères. Pour ce faire, la "P'tite poubelle verte" est également distribuée gratuitement, de même que les sacs compostables. Les sacs plastiques ont été interdits pour les déchets de jardin.

Pour les personnes âgées ou en difficulté, celles-ci peuvent bénéficier d'un service de collecte à domicile grâce à "Allô Triporteur".

La Commission accepte l'arrêté à l'unanimité.

Mme Dia : le groupe socialiste est tout à fait en faveur de cet arrêté et va le soutenir car il est capital d'un point de vue écologique et pour le développement durable sur la commune, mais le parti socialiste reste attentif aux besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées qui ne pourraient pas se déplacer jusqu'à cet éco-point. Allo Triporteur est une alternative tout à fait satisfaisante pour cette population, néanmoins les Socialistes souhaitent qu'en cas de demande de deux passages par semaine, la commune s'engage à ce qu'Allo Triporteur réponde à cette demande.

M. Bonfanti : le Conseil administratif est aussi très attentif aux personnes à mobilité réduite et aux personnes avec un handicap. Il est évident que si une demande devait être faite pour un deuxième passage, on serait tout à fait d'accord de le faire.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu la nécessité d'agrandir l'éco-point enterré situé rue des Bossons/chemin de la Caroline ;*

*Vu que cet agrandissement permettra d'intégrer les deux tours situées 78-80, rue des Bossons, ainsi que l'immeuble sis 82-88, rue des Bossons, à l'éco-point se trouvant à l'angle de la rue des Bossons et du chemin de la Caroline ;*

*Vu la nécessité de créer l'éco-point enterré situé à la route du Grand-Lancy 37 ;*

*Vu que cette installation permettra de répondre au réaménagement de l'esplanade Mallet et à la suppression du centre de tri obsolète situé au centre du parking ;*

*Vu la nécessité de créer l'éco-point enterré situé au chemin des Semailles 50 ;*

*Vu que cette installation permettra de répondre aux travaux d'aménagement d'un bâtiment, au besoin de l'ensemble du quartier, et que la participation de la Ville de Lancy se monte à hauteur de 50% de cette infrastructure (mutualisation) ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

*Vu la politique de la Ville de Lancy visant à supprimer les tournées voirie en mode « porte-à-porte » au profit d'éco-points enterrés ;*

*Vu que l'objectif de cette démarche est de diminuer les flux routiers et d'améliorer les performances environnementales, ainsi que le taux de recyclage de la Ville de Lancy ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 6 octobre 2020 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 321'000.-- destiné à l'agrandissement de l'éco-point situé rue des Bossons/chemin de la Caroline, ainsi qu'à la création de deux éco-points, situés respectivement à la route du Grand-Lancy 37 et au chemin des Semailles 50 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 73.50330 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 73.14033 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par une participation du requérant des travaux de surélévation de l'immeuble rue des Bossons 82, 84, 86, 88 DD 111992, estimé à Fr. 19'000.- par le compte de recettes d'investissements, sous la rubrique 73.613 ;*
5. *d'amortir cette somme en 10 ans dès 2021, sous la rubrique 73.33003.*

***L'arrêté 226-20.09 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**11) COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET DES SPORTS – SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020  
– RAPPORTEUR : M. MICHELE COLLEONI**

**Rénovation et réaménagement du streetpark de la Praille – Crédit de construction  
(Fr. 340'000.--) (225-20.09)**

=====

M. Colleoni présente le sujet : la Conseillère administrative nous informe que le crédit de construction proposé est bien pour les deux étapes dont une qui doit être réalisée. Ces travaux permettront de garantir une bien meilleure sécurité aux usagers. La commission des sports a pu déjà discuter de ce sujet lors de la séance qui a eu lieu le mois passé, avec une visite guidée du site. Elle précise également vouloir relancer la Ville de Carouge pour une éventuelle participation financière.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Le chef du service des sports nous explique que la première sécurisation a été effectuée en 2017, en collaboration avec la Ville de Carouge, prenant en charge 50 % des coûts. Une convention était en place entre les deux communes jusqu'au 31 décembre 2019, la ville de Lancy en charge du nettoyage et la ville de Carouge en charge des modules.

Le coût des travaux étaient prévus sur trois ou quatre ans, lissé sur le budget de fonctionnement. Il a fallu commencer plus tôt les travaux au vue de l'état des installations, permettant ainsi de l'effectuer pour finir en deux étapes faisant ainsi quelques économies. La première représentant un montant de Fr. 126'000.-- déjà engagé, et la seconde en investissement pour Fr. 213'000.--. Une demande au Fonds intercommunal serait envisageable, si elle est soutenue par d'autres communes.

L'acquisition d'un container est prévue avec tout le matériel d'entretien nécessaire, d'un kit de premiers secours et l'accompagnement du site, qui sera géré par la même association déjà en place au Skateplaza du Petit-Lancy sans aucune dépense de fonctionnement supplémentaire.

A la question d'un commissaire concernant la demande du Fonds intercommunal, il est répondu que la participation pourrait être de 10 %.

Des précisions sont demandées concernant ce crédit non prévu au budget des investissements 2020. Le montant du crédit sera amorti en 10 ans, et donc prévu sur les dix prochaines années. Le montant de la première étape des travaux d'urgence devra être extourné du crédit d'investissement. Les dépenses étant en 2021, le crédit sera amorti dès 2021.

Le crédit de Fr. 340'000.-- pour la rénovation et le réaménagement du streetpark de la Praille est accepté à l'unanimité.

M. Vogel : c'est une intervention rapide pour rappeler qu'il faudra être attentif à l'évolution de la Praille, le site ne paraît pas idéal en tout cas pour la pratique du sport, étant donné qu'il y a une route au-dessus, une route à droite et une route à gauche. Donc, il faudra être attentif à cela.

Deux rapides questions, ce n'était pas été clair pour moi, je n'étais pas dans cette commission : sur la durée d'utilisation des modules qui sont prévus, est-ce qu'il y aura une obsolescence rapide ? On fait un investissement sur une durée de 10 ans, je n'arrive pas à le savoir.

Et est-ce que l'aspect vélo-polo est compris dedans ou pas ?

Mme Gachet : effectivement, c'est du matériel professionnel, donc qui est prévu pour une utilisation longue durée, puisqu'il est même prévu si on devait déplacer le site justement quel que soit le motif de pouvoir le déplacer. Donc, c'est réellement du matériel de qualité que l'on propose. Je ne connais pas la durée de vie, mais c'est réellement du matériel professionnel.

Concernant la question par rapport au vélo, cela ne concerne pas cette zone, c'est vraiment la zone que l'on a pu visiter, la zone qui a déjà été faite sur l'extension qui va jusque là où s'entraînent actuellement des motos pour le passage du permis. C'est vraiment cette zone-là.

M. Barry : vu le degré d'urgence de la situation et de la vétusté des modules, le groupe socialiste va voter oui à cet arrêté.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

*Vu l'état vieillissant du streetpark de la Praille depuis maintenant quelques années ;*

*Vu que cet espace est idéalement situé pour les utilisateurs du lieu ;*

*Vu que depuis quelques années les sports urbains ne cessent de monter en puissance ;*

*Vu que les deux autres skateparks, celui du Petit-Lancy et celui de Plainpalais, ne suffisent plus à combler la demande croissante des utilisateurs ;*

*Vu que des travaux ont dû être réalisés en urgence en raison d'une partie du site devenue dangereuse ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe finances et sports, séance du 7 octobre 2020 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### **DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 340'000.-- destiné à la rénovation et au réaménagement du streetpark de la Praille ;*
2. *de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 34.504, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 34.140 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant 1) une subvention du fonds intercommunal, 2) un soutien financier de la Ville de Carouge pour l'investissement ;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, sous la rubrique 34.330.*

***L'arrêté 225-20.09 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

## **12) COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET DES FINANCES – SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT**

### **Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit d'étude (Fr. 2'120'000.--) (228-20.09)**

**Mme RUERAT présente le sujet :** le sujet de ce crédit d'étude et son montant sont d'un intérêt particulier, car il s'agit de construire une école dans un parc composé de 8 classes dans le quartier de Pont-Rouge.

Elle sera constituée de divers locaux, d'une salle de gymnastique, mais aussi d'un préau et d'un équipement sportif en plein air.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

En outre, l'école accueillera le parascolaire et un restaurant scolaire. Un appartement de concierge est également prévu.

Le premier prix a été remporté par le projet « Au fil des Saisons », développé par le bureau d'architecture CCHE en consortium avec Henchoz Paysagistes et 2M ingénierie civile.

L'intérêt principal du projet choisi est de relier cette école avec le parc de la Mairie et de favoriser un îlot de fraîcheur avec des espaces arborisés.

Ce projet se veut très intéressant d'un point de vue architectural, énergétique et conceptuel.

De plus, les critères de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) ont été intégrés dès le départ dans le cahier des charges.

Cette école doit aussi répondre aux exigences imposées par le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

Il s'agit d'un projet global. La commune doit présenter un crédit de construction pour l'automne 2021 afin de garantir l'ouverture de l'école pour la rentrée 2023.

De plus, ce crédit d'étude est plus élevé que prévu initialement en lien avec la difficulté de construire cette école compacte à l'intérieur du parc.

Le crédit d'étude d'un montant de Fr. 2'120'000.-- pour la construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge a été accepté à l'unanimité.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu le développement du quartier de Pont-Rouge qui accueillera à terme 640 logements de tous types, et dans lequel une surface de 10'000 m2 était réservée pour y réaliser un parc ;*

*Vu que les estimations des effectifs scolaires ont relevé qu'un demi-groupe scolaire était indispensable dans ce secteur ;*

*Vu le concours d'architecture remporté le 27 mai 2020 par l'équipe CCHE architecture et design SA, Gilbert Henchoz architectes paysagistes associés SA et 2M Ingénierie Civile SA avec le projet « Au fil des saisons » ;*

*Vu l'appel d'offres réalisé ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe Travaux-Finances, séance du 12 octobre 2020 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 2'120'000.— destiné à financer les études pour la réalisation d'une école et d'un parc à Pont-Rouge ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 21.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 21.140 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités), sous la rubrique 21.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 21.33014.*

***L'arrêté 228-20.09 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020 –  
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT**

---

**Voirie de Lancy – Rénovation du dépôt – Crédit d'étude (Fr. 195'000.--) (219.1-20.06)**

=====  
Mme Ruerat présente le sujet : le service de l'environnement et du développement durable compte 81 collaborateurs répartis sur plusieurs sites, qui gèrent pour ne citer que certaines activités; le nettoyage lors des manifestations, les espaces verts, la gestion des déchets et le développement durable, sans oublier la logistique et les transports.

Actuellement, 60 collaborateurs travaillent sur le site de Gérard-de-Ternier au Petit-Lancy, qui est le dépôt principal.

L'objectif est de pouvoir stocker un maximum de matériel dans le même environnement pour éviter de s'étaler sur plusieurs sites.

Les quartiers émergents tels que la Chapelle ou l'Adret impliquent des cessions au domaine public ou des nouveaux cheminements liés à des servitudes. Ainsi d'ici 2023, le domaine communal augmentera d'environ 12,5 % avec la nécessité de maintenir une gestion optimale du territoire de la commune.

Quant à l'ancien dépôt, il manque de hauteur et la toiture est ancienne, elle présente des fuites et contient de l'amiante.

En outre, les bureaux dans cette partie du bâtiment sont vétustes et des camions sont stationnés dans un dépôt qui coûte très cher. Il est loué à la société Volpé par la commune à hauteur de Fr. 140'000.-- par année.

Des travaux de rénovation sont nécessaires avec l'agrandissement de la mezzanine du bâtiment principal, qui a déjà été voté par le Conseil municipal, afin d'optimiser ces locaux.

Pour conclure, plusieurs variantes sont proposées, telles que maintenir la charpente existante du bâtiment n°2, en remplaçant la toiture et les parois ou prolonger le bâtiment principal avec une nouvelle construction avec l'idée d'intégrer une isolation.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

Le crédit d'étude d'un montant de Fr. 195'000.-- pour l'agrandissement du dépôt de la voirie a été accepté à l'unanimité.

M. Brunier : nous remercions le service d'avoir divisé par deux le budget d'étude pour ce projet.

Mme Beun : nous avons une petite question concernant cette différence entre les Fr. 580'000.— d'origine et les Fr. 195'000.— finaux.

Mme Moyard : comme cela a été expliqué en commission, la première version de l'exposé des motifs a été mise en place durant la période du COVID, il s'est retrouvé au changement de législature, il n'a peut-être pas eu tout le soin qu'il aurait dû avoir dans son élaboration, il n'était pas tout à fait suffisant quant aux explications de la problématique.

Sur la question des montants, il a été revu à quelque chose d'un peu plus raisonnable, notamment en décidant en amont de ne pas étudier autant de variantes que ce qui avait été prévu. Evidemment que cela permet de revoir largement à la baisse une grande partie des postes d'honoraires qui avaient été prévus dans la version initiale. On va considérer que le sujet est extrêmement important, l'élaboration de l'exposé des motifs, comme je l'ai expliqué, est tombé à un moment pas tout à fait opportun. Ce genre de couacs ne se reproduira pas Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

*Vu la nécessité d'optimiser et de rationaliser les dépôts du service de l'environnement et du développement durable, sis chemin Gérard-de-Ternier 12 ;*

*Vu l'état de vétusté de certaines infrastructures du site, qui ne répondent plus aux enjeux de gestion et environnementaux ;*

*Vu que la présente demande de crédit permettra de procéder à l'étude de plusieurs variantes du projet afin d'obtenir une autorisation de construire ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et finances, séance du 12 octobre 2020 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 195'000.-- destiné à la rénovation du dépôt de la Voirie de Lancy ;*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 61.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 61.140 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités), sous la rubrique 61.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 61.33014.*

***L'arrêté 219.1-20.06 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Dérobert : les rapports d'information, sur proposition du Bureau, seront envoyés à notre secrétaire du Conseil municipal et seront insérés dans le procès-verbal. Nous n'allons pas en faire la lecture, le temps avance et ce n'est pas la meilleure période pour faire des séances à rallonge.

### RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

#### 14) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME EMILIE FERNANDEZ

##### a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

La Commission de l'administration s'est réunie le 14 septembre 2020 en présence de Mme Moyard, Conseillère administrative, et de Mme De Garrini, secrétaire générale et M Grosclaude, nouveau secrétaire général.

Les commissaires ont désigné M. Vogel en tant que Président de la commission et Mme Rosset en tant que Vice-présidente.

##### b) Présentation de l'activité de l'administration et du secrétariat général

Mme Moyard présente M Grosclaude, nouveau secrétaire général, qui a pris ses fonctions le jour-même. M. Grosclaude travaillera en binôme avec Mme De Garrini pendant quelques semaines avant de reprendre seul les rênes de l'administration et du secrétariat général.

Mme Moyard introduit le dossier des retraites des Conseillers administratifs qui occupera la Commission de l'administration pendant les deux prochaines séances et dont l'entrée en matière sera proposée au Conseil municipal de septembre. Mme Moyard invite les commissaires à lire les documents relatifs à ce dossier avant les séances qui y seront dédiées.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

Mme De Garrini présente ensuite la structure de l'administration communale qui compte 264 employé.e.s répartis dans 9 services. Le secrétariat général est divisé en trois secteurs : administration, ressources humaines et état civil. La partie financière des ressources humaines (salaires, charges sociales, etc.) est gérée par le service financier. Concernant l'état civil de Lancy, depuis le 1er septembre il accueille également l'état civil de Bardonnex, Perly-Certoux et de Plan-les-Ouates. Cela n'engendre pas de coût pour Lancy car la répartition se fait proportionnellement à la population de chaque commune.

Mme De Garrini détaille ensuite le rôle du secrétaire général soit :

- Informer et soutenir le Conseil administratif dans la gestion de ses dossiers, exécuter et faire exécuter ses décisions
- Assurer la responsabilité des ressources humaines
- Coordonner les activités des services et veiller à l'application des lois, règlements et procédures
- Représenter l'administration auprès du Conseil administratif, du Conseil municipal et de la population
- Diriger le personnel du secrétariat général.

**c) Présentation de M. Julien Grosclaude, nouveau secrétaire général**

=====

M. Grosclaude se présente brièvement ; il a 41 ans, une formation en relations internationales et en droit. Il a travaillé pour le CICR puis comme assistant parlementaire au Grand Conseil, il a été engagé comme collaborateur personnel de Mme Salerno en Ville de Genève et a ensuite rejoint le privé et travaillé comme directeur des relations publiques de la société UPC. Ses dernières fonctions étaient celles de vice-chancelier à la chancellerie d'Etat du Canton de Genève. M. Grosclaude a une conjointe et deux enfants.

Mme Moyard mentionne les enjeux suivants auxquels l'administration de Lancy devra faire face prochainement :

- Terminer le suivi des recommandations de la Cour des comptes, notamment sur la grille salariale et les différentes fonctions
- Le dossier des retraites des Conseillers administratifs
- La mise en place du plan égalité
- La gestion électronique des documents

Mme Moyard souligne la qualité du travail fourni par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lancy, sous la houlette experte de Mme De Garrini aujourd'hui et de M. Grosclaude demain.

**d) Divers**

=====

Le Président invite fortement les commissaires à lire les documents relatifs au dossier des retraites des conseillers administratifs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020 –  
 RAPPORTEUR : MME VIRGINIE VANDEPUTTE

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

M. DEROBERT est élu Président par acclamation.

M. HAAS est élu vice-Président par acclamation.

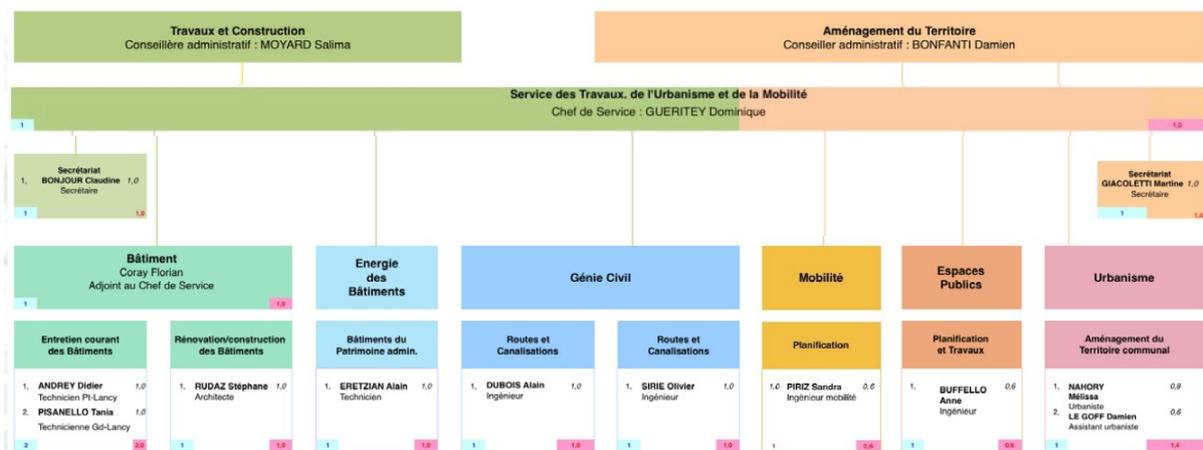
b) Présentation générale de l'urbanisme à Lancy

Il s'agit avant tout de présenter les services en lien avec l'aménagement du territoire lors de cette première séance de Commission.

Présentation du STUM (Service des travaux, de l'urbanisme et de la mobilité)

Le chef du service présente l'organigramme de son service et les tâches et responsabilités qui y sont liées.

Organigramme



La définition de l'urbanisme est présentée ainsi que le cadre dans lequel évolue son activité. En effet, l'activité en lien avec l'urbanisme ou l'aménagement urbain est encadrée par des lois cadres (LAT, LCI, LGZD) et des ordonnances (OPAM, OPair, OPB).

Les commissaires ont pu observer et débiter une analyse rapide de différentes cartes présentées (carte reprenant les propriétés de la Ville de Lancy, une carte présentant les zones d'affectation, une autre avec les PLQ par année ou encore une carte présentant les PLQ en cours).

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Ci-après, la liste des PLQ en cours :

### En cours de réalisation

- PLQ Pont-Rouge
- PLQ Surville
- PLQ Bac Maisonnettes
- 3 PLQs des Semailles
- PLQ Marbriers

### En cours d'élaboration

- PLQ Ancien Puits
- PLQ Passereaux
- PLQ boucle du tram Palettes
- PLQ Chapelle Gui
- MZ Pont Rouge

Le chef de service a également présenté les missions et activités principales du STUM :

### Tâches principales :

1. Suivi de PLQ et MZ
2. Prospective et stratégie (effectifs scolaires, foncier, équipement)
3. Participation au projet PAV
4. Conception d'espaces publics
5. Mobilité
6. Patrimoine
7. Préavis communaux (autorisations de construire, PLQ, MZ)
8. Divers

### Questions

- Une question est posée relativement aux parcs situés en domaine privé vs en domaine public. Il lui est répondu en résumé que les parcs ne sont pas moins protégés dans un cas comme dans l'autre et que le Conseil administratif réfléchit actuellement aux définitions des affectations dans le cadre de la gestion foncière de la commune. Les zones de verdure permettraient de vraiment les protéger.
- Une demande d'informations est faite relativement aux traitements des droits à bâtir relativement aux PLQ (Surville par exemple), s'intéressant aux flux financiers. Il y est répondu que cela dépend des situations. La Ville de Lancy a vendu des droits à bâtir à Surville car cela rapporte pour la commune et que cela lui permet d'investir ailleurs. A d'autres endroits, la Ville ne veut pas bâtir de zones et entreprend une stratégie différente. Les PLQ sont étudiés dans le sens de la stratégie souhaitée par la Ville de Lancy. Elle n'est pas en mesure de garder tous les droits à bâtir faute de moyens à terme.
- L'issue de la motion de juin 2020 relativement aux pistes cyclables et la présentation de la responsable « mobilité » qui a débuté récemment au sein de la commune sont abordées. Il est confirmé que les mesures d'urgence ont été proposées par la Ville de Lancy au Canton. Elles ont toutes été refusées. Seule la signalétique à un endroit a été admise. Les commissaires sont informés qu'en octobre, ils aborderont les stratégies cyclables. L'idée est

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

d'avoir une approche globale. Et enfin, la responsable « mobilité » se présente et informe les commissaires qu'elle a une formation de géographe urbaniste et a travaillé 20 ans en Ville de Genève.

- Une question portant sur la modification de la zone Pont-Rouge (rachat d'une parcelle) qui avait fait l'objet d'une résolution est posée. Il y est répondu qu'aujourd'hui, la commune est dans l'attente de retours. La Ville de Genève et l'autre détenteur seraient prêts à vendre.

### c) Divers

=====

- Moratoire zone villas: le Canton veut le lever. Le Conseil administratif doit répondre.
- PLQ Chapelle Gui : rencontre avec le Canton - problème de places scolaires. Le Conseil administratif de Lancy souhaite faire une étude sur le PLQ. Cette étude a été transmise au Canton et on est sans nouvelle. Les conclusions de l'étude vont dans le sens de Lancy plus que dans le sens du Canton. Une rencontre aura lieu prochainement.
- PLQ des Passereaux : les effectifs scolaires posent problème. Une mini étude est donc menée pour trouver une zone à construire.
- PLQ de Surville : pétition demandant la révision du PLQ pour sauvegarder les arbres. Demande d'être reçus en Commission de l'aménagement.
- Sur question, il est confirmé que la Commune préavise systématiquement négativement les demandes en dérogation en densité tant que le PDCom n'est pas entré en force.
- Il est fait l'annonce de l'existence d'un groupe de réflexion, sorte de délégation informelle intercommunale sur l'aménagement du territoire. Une prochaine séance est organisée à Plan-les-Ouates.
- La protection de la faune au parc Navazza en lien avec l'agrandissement de la zone en dur est abordée. La problématique va être abordée avec le Service concerné. Il est annoncé qu'il y est prévu de créer également une zone pour les chiens.

## 16) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY

### a) Présentation des maisons de quartier Sous l'Etoile, du Plateau et Villa Tacchini

=====

En préambule, la magistrate tient à remercier les instances dirigeantes des maisons de quartier.

C'est ainsi que les responsables présents des deux maisons de quartier ont présenté brillamment les activités qu'ils proposent auprès de la jeunesse en tant qu'acteurs de la vie associative.

M. Kunzi remercie les intervenants pour leurs présentations. Il tient à préciser que la crise sanitaire a permis, sur certains aspects, de renforcer la collaboration entre le SASL et les maisons de quartier et la villa Tachini. Plus particulièrement, il tient à remercier l'ensemble des intervenants pour leurs engagements dans le plan de solidarité communal, notamment ceux d'entre eux qui se sont proposés pour aller faire les courses à des personnes âgées. M. Kunzi précise que la convention tripartite arrivant à son terme, il souhaite informer les intervenants que Mme Moyard et lui-même vont poursuivre ce travail de collaboration tout en faisant en

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

sorte de répondre de la meilleure manière possible aux enjeux qui ont été soulignés lors de ces interventions.

### b) Divers

=====

Mme Moyard tient à rappeler que si des commissaires ont des questions concernant le service des affaires sociales et du logement, ceux-ci peuvent directement l'interpeller en lieu et place de solliciter des collaborateurs.

#### Effectifs scolaires

Mme MOYARD informe être en train de travailler sur les dossiers des effectifs scolaires en collaboration avec son collègue M. Bonfanti. Elle espère pouvoir revenir vers la commission concernant ce dossier lors de la séance de décembre ou de janvier 2021.

#### Incident à la crèche Couleurs du monde

La semaine dernière, un bout de faux plafond s'est détaché du plafond à la crèche Couleurs du monde. Mme Moyard indique qu'aucun blessé n'est à déplorer. L'incident est vraisemblablement dû à une malfaçon lors de la construction du bâtiment. Les lieux ont été immédiatement sécurisés et contrôlés avec l'aide des pompiers. L'autorité cantonale de surveillance des institutions (SASAJ) a été informée et des travaux de sécurisation ont été immédiatement exécutés dès le lundi 28 septembre. Les parents ont également été informés de cet incident et la crèche est restée ouverte durant cette période, l'ouverture de celle-ci ne posant pas de problèmes de sécurité. Dès ce samedi 3 octobre, l'ensemble des faux-plafonds vont être retirés. La prochaine étape sera de se retourner contre le constructeur et d'annoncer le sinistre.

#### Pôle Petite Enfance

Mme Moyard indique que les discussions concernant le budget du pôle Petite Enfance sont également en cours, notamment concernant l'ajout d'un poste de responsable du pôle enfance, assorti d'un poste de secrétariat. Elle souhaiterait que la séance du mois de novembre soit entièrement consacrée à ce sujet, notamment pour présenter le rapport de gouvernance du secteur de la petite enfance qui va bientôt paraître, ainsi que de présenter l'orientation qui est proposée par le Conseil administratif et les résultats de la consultation auprès des différentes instances concernées. Mme Moyard indique également que le processus de candidature concernant ces nouveaux postes sera mis en place dès jeudi ; cependant, aucun contrat ne sera signé tant que le Conseil municipal ne se sera pas prononcé favorablement à ce propos dans le cadre du débat budgétaire.

La Présidente prend note du divers présenté par Mme Moyard et la séance de novembre 2020 sera consacrée au secteur Petite Enfance.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020****17) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020 –  
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT**

---

**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**  
=====

Le Président propose de reporter le présent point à la prochaine commission, M. Golay étant démissionnaire.

**b) Présentation du corps des samaritains de Lancy**  
=====

Ce dernier a été créé le 1er mai 1977 et a fêté ses 40 ans en 2017. Il a occupé plusieurs locaux, dont la villa Rapin et a intégré la Maison de la sécurité en 2010. Son mouvement est basé sur les sept principes de la Croix Rouge, à savoir l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le caractère bénévole, l'unité et l'universalité.

La section comporte 46 membres dont quatre en formation et dispose de deux services : le comité et la commission technique.

Le Corps a procédé à une collecte de sang à Procter & Gamble, Lombard Odier, au centre de formation professionnelle technique (CFPT) et dans les deux salles communales de la Ville de Lancy, avec 450-500 donateurs présents.

Les moyens mis à disposition du Corps comprennent l'Unité Mobile de Soins et deux infirmeries de campagne, ainsi qu'un véhicule.

Les missions du Corps sont les suivantes :

- Cours à la population : cours sauveteurs, cours IAS1 cours IAS2 et cours SRC.
- Cours à la mairie, cours dans les crèches et pour les gardiens de piscine.
- Cours à la carte

Les formations sont ouvertes à tout le monde. Les personnes doivent rentrer dans une section de samaritains, qui les inscrit dans une formation.

En outre, le groupe des samaritains fait partie du Groupement de sécurité de Lancy.

**c) Présentation du corps des sauveteurs auxiliaires**  
=====

Mme Rosselet se présente comme la cheffe des sauveteurs auxiliaires de Lancy depuis deux ans et demi. Les sauveteurs auxiliaires sont nés en 1871, ils s'appelaient auparavant le corps des constables.

Le Corps des sauveteurs auxiliaires de Lancy est né en 1912. Il comprend 46 membres, un comité de six personnes, une cheffe, deux sous-chefs, des brigadiers, un médecin, une trésorière, treize actifs, douze anciens, des sympathisants et des bénévoles.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Le but du Corps consiste à éloigner les curieux lors d'un incendie, à sustenter les pompiers, à travailler en partenariat avec la protection civile, à bloquer des carrefours, à protéger les biens d'autrui, à sauver des biens culturels et à évacuer des lieux en cas de danger.

Pour conclure, le Corps des sauveteurs auxiliaires est aussi présent lors de la fête des écoles, la fête nationale et des manifestations ponctuelles. Ce corps fait partie du Groupement de Sécurité de Lancy avec d'autres partenaires et une modification de la convention est en cours.

### 18) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME DEBORAH MÜHLE

---

#### a) Présentation du recensement architectural de Lancy

=====

Un recensement architectural a été réalisé dans le canton entre 2018 et 2019 par l'Office du patrimoine et des sites (OPS). Les inventaires architecturaux et les mesures de protection ont été exposés, en s'intéressant précisément au recensement qui porte sur la commune ainsi que sur l'histoire du développement du territoire de Lancy.

Le recensement s'inscrit dans le large cadre du Plan directeur cantonal. Dès 2015, une large révision des inventaires de l'ensemble du canton a été mise en place. Ce travail de recensement doit permettre une meilleure connaissance du territoire en vue d'aménagements. Il conduit aussi parfois à des mesures de protection. Les bâtiments classés, inscrits à l'inventaire, protégés par un plan de site ou situés en zone 4B protégée sont visibles dans SITG.

#### Méthodologie

Les recenseurs se rendent devant les bâtiments, les photographient. La visite est complétée par des recherches documentaires. Cela donne ainsi une idée très précise de la date de construction, de l'architecte, de la personne pour laquelle le bâtiment a été construit, du contexte général et des transformations successives. Dans un troisième temps, les informations réunies par les recenseurs sont ajoutées à une fiche de recensement, à savoir à une base de données propre à l'OPS. Une valeur patrimoniale est attribuée au bâtiment qui est défini comme exceptionnel, intéressant, d'intérêt secondaire ou sans intérêt, en fonction de différents critères.

#### Résultats à Lancy

Ces résultats apparaissent sur un plan sous forme de couleurs attribuées aux bâtiments recensés. La commune de Lancy, qui comportait 1'734 bâtiments recensés, possède 23.7 % de bâtiments dignes d'intérêt, ce qui est très légèrement supérieur à la moyenne cantonale. La commune comprend 411 bâtiments dignes d'intérêt dont 1 bâtiment exceptionnel (Ecole En Sauvy) et 410 intéressants.

#### Utilisation du recensement

La première action est de rendre publique cette information sur l'outil SITG. Le recensement n'a pas de valeur légale de protection, contrairement aux mesures qui sont le classement, la mise à l'inventaire, le plan de site ou la zone protégée, mais constitue une connaissance. L'aménagement du territoire a introduit cette notion de pesée des intérêts dans lesquelles ces données du recensement doivent s'inscrire. Concernant les bâtiments considérés comme

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

exceptionnels, l'Office du patrimoine et des sites souhaite systématiquement ouvrir une instruction de mesure de protection.

**b) Présentation de la stratégie cyclable**

=====

La motion déposée en décembre 2018 a abouti à la mise en place d'une étude par une entreprise mandatée. La présentation comprend les objectifs de cette stratégie, le cadre légal sur lequel la commune doit se reposer, le schéma directeur cyclable du canton ainsi que le plan d'action qui sera mis en place et la suite à donner.

Le premier objectif de cette stratégie cyclable est de faire en sorte qu'il existe une cohérence d'une part entre les différentes actions menées en matière d'aménagement, de mobilité et de promotion du vélo, et d'autre part avec l'ensemble des projets réalisés sur le territoire de la commune et les différents plans d'actions, plans directeurs, voies, etc. Il s'agit de définir les axes d'intervention, de produire un schéma directeur cyclable qui permette de visualiser les axes sur lesquels intervenir, d'établir et échelonner dans le temps un plan d'action et de définir les moyens nécessaires pour pouvoir engager les projets.

Etat des lieux

Parts modales : l'utilisation du vélo augmente de manière générale avec une part modale passant de 7 à 9 %.

Aménagements cyclables : cette carte montre l'état d'aménagement du réseau cyclable, les discontinuités, sur lesquelles il va s'agir de travailler, restent assez nombreuses.

Points noirs : des accidents ont été relevés dans ces lieux et il s'agit de savoir quelle en est la cause et s'il s'agit notamment d'une question d'aménagement.

Plan d'actions :

- Compléter le réseau cyclable existant
- Sécuriser le réseau cyclable
- Rendre l'offre en stationnement attractive
- Inciter à l'usage du vélo

Suite à donner :

- Mettre en relation les tronçons et zones à équiper avec tous les projets déjà en cours sur la commune afin d'assurer une cohérence au niveau de leur mise en œuvre.
- Evaluer les coûts au niveau des études, de la réalisation et de l'entretien que cela va demander.
- Définir des priorités.
- Etablir un programme d'intervention.

**c) Divers**

=====

Pas de divers.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020****19) COMMISSION DE LA CULTURE – SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020 –  
RAPPORTEUR : MME PRISCILLE DIA****Présentation du budget des subventions 2021**  
=====Présentation des coûts budgétés

Mme Boussina a présenté les coûts budgétés pour 2021 dans un powerpoint qui évoquait tour à tour le Festival «Lancy Tennessee» (budget total Fr. 88'100.--), le festival «Lancy en lumières» (budget total Fr. 124'700.--), les spectacles (budget total Fr. 45'000.--), les «Arts itinéraires» (budget total Fr. 32'000.--), la Fête de la Musique (budget total Fr. 21'500.--), le festival «Mai au Parc» (budget total Fr. 116'500.--) et le Cinéma plein-air (budget total Fr. 17'600.--), nouvelle prestation sur le modèle de Plan-les-Ouates ou de la Ville à la Perle du Lac.

Un commissaire a fait remarquer qu'il serait important d'avoir à disposition le comparatif avec le budget équivalent de l'année précédente.

Une commissaire a demandé quels étaient les critères par lesquels les artistes des spectacles ou des « Arts itinéraires » étaient choisis. Mme Boussina a fait savoir que le principal critère était la qualité. Pour le processus, elle a expliqué que la commune enregistre un grand nombre de sollicitations venant de la part de producteurs ou d'artistes. D'autre part, Mme Babel Rostan, responsable de la promotion culturelle, va à l'encontre des artistes en assistant à de nombreux spectacles donnés à Genève toute l'année. Elle propose sa programmation à Lancy au reste de la commission, laquelle approuve ou rejette le projet.

M. le Maire a fait savoir aux membres de la commission que la salle communale du Grand-Lancy, qui est en processus de destruction et de reconstruction pour 2024-2025, accueillera une salle de spectacle en son sein.

Présentation des subventions versées aux associations culturelles

Mme Boussina a fait savoir que la commune verse, toutes subventions comprises, un total de Fr. 504'000.-- aux associations culturelles suivantes : Lancy autrefois, Concerts de Lancy, Fête de la Musique, Musique de Lancy, Orchestre de Lancy-Genève, Culture et Rencontre, Orchestre en classe (collaboration entre le DIP et le Conservatoire populaire donnant accès à la musique à des élèves de 7-8 P qui n'y sont pas familiarisés, avec à terme un concert au Victoria Hall), Lancy Percussions, Marionnettes Les Croquettes, Orchestre Praeclassica, Ensemble Polhymnia, «Jouez, je suis à vous», Festival Antigél, Fondation CMA, Festival Ici et Ailleurs, «Palestine, Filmer c'est exister», «Filmar en Amérique latina», Festival Groove'N'Move, Fête de la Danse, Festival Transforme, Festival Plein-les-Watts, La Bâtie, Les Créatives, FIFDH. Les subventions ponctuelles s'élèvent au total à Fr. 20'000.-- afin de soutenir les artistes en tout genre ayant un lien fort avec la commune de Lancy.

Une commissaire demande que soient mis à disposition la prochaine fois les différents contrats de prestation. M. le Maire fera en sorte de les mettre à disposition pour la prochaine réunion.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020****20) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –  
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN****a) Présentation de la politique de gestion des déchets**  
=====

Depuis plusieurs années, la commune de Lancy fait des efforts conséquents en matière de gestion des déchets et de sensibilisation, tant au niveau de la population que des écoles.

En 2019, la commune a notamment collecté 1'250t de déchets organiques et de déchets de jardin et, entres autres, 45t d'aluminium et fer-blanc. Concernant les ordures ménagères, le tonnage s'élève à 5'958t, soit un poids moyen de 178 kg par habitant.

Il s'agit du meilleur résultat que la commune de Lancy ait obtenu depuis 25 ans, ce qui confirme l'efficacité de la ligne de conduite que s'est fixée la commune. En parallèle, Lancy a dépassé les 50% de taux de recyclage.

Le poids moyen de 178 kg par habitant est donc bien plus important (seule valeur donnant le bon état de santé d'une commune). En effet, depuis 2010, le tonnage des déchets incinérables continue de baisser malgré l'augmentation de la population.

L'objectif est d'arriver à 160 kg par habitant en 2024, avec un taux de recyclage de 47% à 48%. En 2024, tous les quartiers seront affiliés à un éco-point. Aujourd'hui, la commune possède 57 éco-points et 331 bennes enterrées, elle ambitionne d'avoir 74 éco-points et 460 bennes enterrées en 2024.

Les éco-points enterrés améliorent le recyclage, ainsi que les problèmes d'odeur, d'insalubrité et de nuisances sonores occasionnés par les containers obsolètes.

Ils sont placés prioritairement sur les chemins de vie, ce qui améliore la sécurité, l'accès et le recyclage. De plus, les éco-points sont beaucoup plus accessibles aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et aux enfants que les containers de 800L.

La commune lutte activement contre les produits à usage unique, par l'utilisation de vaisselle réutilisable.

Enfin, la commune a mis en place plusieurs ateliers de sensibilisation dans les écoles (avec le DIP : tel que le compostage, le tri des ordures domestiques ou encore la création d'une "Brigade du tri"), ainsi qu'avec de nombreuses associations communales, ce qui a notamment permis la mise en place de l'opération "Zéro-déchets" cet automne, ou encore avec les restaurants scolaires.

Un des plus grands défis de la commune est de collecter les 35% de déchets de cuisine qui se trouvent encore dans les poubelles ménagères lancéennes. Pour ce faire, la "P'tite poubelle verte" est également distribuée gratuitement, de même que les sacs compostables. Les sacs plastiques ont été interdits pour les déchets de jardin.

Pour les personnes âgées ou en difficulté, celles-ci peuvent bénéficier d'un service de collecte à domicile grâce à "Allô Triporteur".

Concernant les véhicules, Lancy s'est dotée d'un camion-grue 100% électrique et autonome et les camionnettes de maintenance sont également 100% électriques.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

Le premier compacteur enterré du canton sera installé dans le quartier de l'Adret.

Pour les Potagers urbain comme celui de La Chapelle, un container de 800L serait mis à disposition pour les déchets de jardins.

Les déchets de cuisine sont valorisés au travers de la méthanisation plutôt que du compostage.

**b) Stratégie d'implantation du service de l'environnement et du développement durable**  
=====

Depuis quatre ans, le service de l'environnement réévalue la situation de ces espaces (réfections de dépôts en cours comme celui de Gérard-de-Ternier, le centre de tri de la Praille et celui du cimetière), afin d'accomplir son travail le plus efficient possible, de réduire les coûts de location et les déplacements.

- Le dépôt du Grand Lancy est en mauvais état : la commune a pris la décision de ne pas effectuer de travaux et la création de vestiaires pour le personnel féminin ne pourra se faire, le bâtiment ne permettant pas des agrandissements et de lourds travaux devant être effectués.
- Le dépôt Gérard-de-Ternier a été rénové dans les années 1980. Compte tenu de l'état de certains bâtiments, la commune ne dispose pas de moyens d'accueillir du personnel féminin (création de nouveaux vestiaires). De plus, certains bâtiments ne respectent plus les normes d'isolation.
- Quant aux projets en cours, le dépôt sis à la Praille constitue un périmètre évalué par le groupe de projet PAV. Le petit-dépôt du Grand-Lancy se situe dans le vieux Lancy et pourrait potentiellement changer d'affectation.

Il faudra donc optimiser ces dépôts, qu'ils soient loués ou que la Commune en soit propriétaire, notamment en rationalisant le stockage dans ces dépôts et, par des travaux divers, ainsi que par une mise en conformité.

Concernant la gestion du temps de déplacement, toutes les traversées de notre commune suivant les heures (matin ou soir) deviennent problématiques entre les lieux de travail et de départ (dépôts). Celles-ci sont dues notamment au flux de circulation en augmentation constante. Il faudra donc rationaliser et modifier ces modes de déplacement.

**c) Divers**  
=====

Le Parc Navazza centralise les plus grandes manifestations de la commune ainsi que des petites manifestations. Se trouvent sur le parc Navazza : un champ cultivé par un agriculteur, huit espèces de fleurs protégées ainsi que le potager communal.

Un matériau "Terrafoot" sera déposé afin que les véhicules ne s'y enfoncent pas, contrairement au sol actuel.

Cette récupération de matériau permettra d'agrandir le périmètre d'accueil des fêtes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Ces travaux visent à terrasser la terre végétale et à ressemer les zones de la même manière. La commune est passée à l'agriculture biologique et n'utilise aucun traitement ni engrais chimique, ni aucun traitement sélectif pour faire pousser le gazon. Ces travaux ont été repoussés dus au Covid.

Télétravail : pendant le semi-confinement, 91 personnes ont effectué du télétravail et actuellement huit collaborateurs ont signé une convention de télétravail.

### POINTS FINAUX

#### 21) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2021

---

M. Dérobert : vous avez reçu les listes des locaux de vote. S'il n'y pas de remarque, nous allons approuver cette nomination.

**La nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2021 est acceptée à l'unanimité.**

#### 22) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. Vogel : deux rapides questions que je relaye pour des Lancéens. La première concerne l'éclairage du stade des Fraisiers. On m'a demandé s'il serait possible de faire coïncider le moment où les gens quittent le stade avec l'extinction des lumières. Apparemment ce n'est pas le cas.

La deuxième question concerne l'escalier qui descend de la promenade Nicolas Bouvier sur le Pont-Rouge ; là on m'a demandé si une date était connue pour l'ouverture de ce lien important entre le parc de Surville et le quartier et la gare de Pont-Rouge.

M. Clémence : je tenais à remercier le Conseil administratif et le service de l'environnement et du développement durable pour la réponse à la motion sur la pollution lumineuse qui a été apportée. Elle a certes pris du temps, mais c'est une réponse qui est complète, ambitieuse et qui est pleinement satisfaisante avec un nombre de mesures jusqu'à 2024, un suivi régulier ensuite qui sera présenté à la commission et qui aboutira à un plan lumière pour 2025. Donc on est tout à fait satisfait de la réponse qui est apportée et de sa complétude.

M. Daher : ma question s'adresse au Conseil administratif, M. Bonfanti, concernant le PLQ Chapelle-Gui et le projet d'école qui devrait s'y développer, sachant qu'une majorité des terrains est en mains de promoteurs et que les terrains restants sont pour la plupart en mains de petits propriétaires qui, à ma connaissance, n'ont pas émis le souhait de vendre. Ma question est de savoir comment et où la commune souhaite acquérir les terrains nécessaires à la construction de cette école.

Mme Captyn : j'ai aussi quelques questions, une première à Mme Moyard. Cela concerne une motion qui a été déposée lors de la précédente législature qui est nommée « Pour une égalité

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

de fait à Lancy ». Je crois qu'on a dépassé les délais de réponse. Une deuxième question à l'attention de M. Bonfanti au sujet d'une motion qui a aussi été validée par l'ensemble de ce Conseil, s'agissant d'un plan climat communal.

Mme Gachet : concernant l'éclairage au stade des Fraisiers, c'est effectivement la première fois qu'on entend parler de ce problème. En l'occurrence, normalement il est prévu, et c'est ce qui a été protocolé avec le stade, que les lumières s'éteignent à l'issue de la dernière utilisation de la journée. On va contrôler ce qui s'est passé et voir s'il y a des soucis au niveau du timer ou si les consignes ne sont pas tout à fait claires.

Mme Moyard : en ce qui concerne l'escalier – d'abord j'ai cru qu'il s'agissait de l'escalier de l'Adret dont je vous avais parlé, mais en fait non – il s'agit de l'autre escalier, si vous étiez là à l'inauguration de la promenade Nicolas Bouvier, vous l'avez vu quand vous étiez sur la promenade, en contre-bas, en direction du bâtiment de la FMB. L'escalier lui-même est terminé, il a été fait par la Ville de Lancy, mais il n'est toujours pas ouvert au public étant donné qu'il descend dans une zone encore non terminée, du fait que la FMB, et donc son grand bâtiment en forme de paquebot, a effectué un certain nombre de travaux et une extension de ses locaux. Elle n'a pas encore terminé ses aménagements extérieurs, elle les finira d'ici la fin de l'année civile, et dès ce moment-là nous pourrions terminer notre propre cheminement piéton au bas de cet escalier qui permettra donc depuis Surville de descendre par la promenade Nicolas Bouvier, d'emprunter l'escalier et d'arriver directement sur la gare de Pont-Rouge. Un tout petit peu de patience encore parce qu'il s'agit de pouvoir – comme souvent avec les chantiers – coordonner les différentes temporalités et ce n'est pas tout facile.

En ce qui concerne la motion égalité à laquelle faisait référence Mme Captyn, nous vous l'avions dit dans le discours de législature qui a été fait par le Maire lors de votre séance introductive, le dossier de l'égalité me tient particulièrement à cœur et fait partie des objectifs que j'ai dans le cadre de mon dicastère de l'administration. La motion, et effectivement vous avez raison, tout comme la résolution d'ailleurs qui était l'autre texte qui a été voté à la même séance sauf erreur de février 2020, les six mois sont passés. Simplement les six mois nous permettent de vous donner une réponse, mais moi j'ai envie de vous donner plus que cela, j'ai envie de vous donner un plan d'action, des projets, des chiffres, et je n'ai pas encore pu m'atteler à ce dossier avec un début de mandat assez chargé, comme vous avez pu le constater. D'autre part, c'est un sujet qui relève de l'administration et donc du secrétariat général, nous avons comme vous le savez un changement de secrétaire général également, donc ce dossier est dans le pipe-line, vous aurez rapidement des propositions concrètes, mais j'ai besoin encore d'un tout petit peu de temps pour travailler dessus, mais ce n'est pas oublié.

M. Bonfanti : concernant le PLQ Chapelle-Gui, comme vous le savez, nous avons une grosse problématique d'effectifs scolaires dans le périmètre de cette localité – La Chapelle étant une localité. Il s'avère que le SRED et les services de l'Etat nous ont donné des chiffres erronés. Nous nous retrouvons donc avec une école qui est sous-dimensionnée du côté de la Chapelle, ce qui nous contraint malheureusement à devoir construire un nouvel établissement scolaire. C'est pour cela que nous avons contacté les services de l'Etat courant de l'été pour trouver une solution. Le PLQ Chapelle-Gui n'étant pas encore totalement validé, l'Etat a été d'accord d'entrer en discussion et nous a proposé un périmètre pour intégrer cette école. Nous sommes en train de réaliser une pré-étude au sein des services de la commune pour déterminer comment intégrer cette école et le nombre de classes et aussi la possibilité de pouvoir intégrer une crèche dans ce PLQ. Dès que cette pré-étude sera réalisée, elle sera présentée à la Commission de l'aménagement du territoire pour qu'on puisse vous présenter l'ensemble des enjeux concernant cette problématique et que nous puissions aller de l'avant.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Concernant le plan climat, nous avons effectivement du retard qui est aussi en lien avec le COVID. Actuellement, nous travaillons conjointement avec l'Université de Genève et l'Etat de Genève qui étaient fortement intéressés à notre démarche car nous sommes la première commune à avoir lancé un plan climat au niveau communal. C'est assez compliqué parce que justement nous sommes les premiers à nous lancer là-dedans et qu'il nous faut déterminer un périmètre d'étude. Des discussions doivent donc avoir lieu avec l'Université de Genève et l'Etat qui souhaiteraient que d'autres communes nous rejoignent pour que ce plan climat puisse servir non seulement à Lancy mais à d'autres communes qui ont à peu près les mêmes enjeux que les nôtres. Nous avançons, lentement actuellement c'est vrai parce que les circonstances le veulent malheureusement, mais dès que nous avancerons un peu plus nous pourrons présenter ce travail en Commission de l'environnement et du développement durable.

M. Dérobert : avant de clore cette séance de Conseil municipal qui est un peu spécial, nous allons donner la parole à un certain nombre de personnes qui ont souhaité s'exprimer, pour cause notre Secrétaire générale qui a œuvré pendant de longues années au sein de la commune, vit ce soir son dernier Conseil municipal. D'abord je passerai la parole à M. le Maire et ensuite à certains d'entre vous qui ont souhaité s'exprimer.

M. Bonfanti : Madame la Secrétaire générale, chère Odile, nous y voilà. Après 32 ans de bons et loyaux services au profit de la ville de Lancy, dont 21 ans en tant que secrétaire générale, la loi sur la retraite te contraint à quitter l'administration lancéenne. Je dis bien « contraint » car on peut toutes et tous imaginer dans cet hémicycle que ton rôle de cheffe d'orchestre de l'administration te tenait extrêmement à cœur et que ce n'est pas avec plaisir et enchantement que tu nous quittes.

Ce ne sont pas les treize conseillères administratives et conseillers administratifs avec qui tu as collaboré (et dont certains sont là ce soir) qui diront le contraire.

Etre secrétaire générale d'une grande commune, c'est mettre en œuvre quotidiennement les décisions prises par le Conseil administratif et le Conseil municipal, assister l'Exécutif communal mais aussi les chef.fe.s de service.

C'est aussi élaborer des propositions, garantir la cohésion de l'administration, la vision commune des différents services, veillez au respect de la légalité des décisions, à l'égalité de traitement, et assurer un service public efficace orienté vers la population.

Mais c'est aussi être à l'écoute des membres de l'Exécutif lorsque celles-ci et ceux-ci doutent, s'interrogent, s'énervent, s'impatientent, ruminent ou se démoralisent.

Et en cela, chère Odile, tu as su répondre aux besoins et aux sollicitations des membres du Conseil administratif quand celles-ci et ceux-ci avaient besoin d'une écoute attentive et de conseils avisés.

Ne dit-on pas de toi que tu as une excellente mémoire ? Cette capacité, mise au bénéfice du Conseil administratif, a permis à ses membres d'avoir un moteur de recherche efficace bien avant Google !

Tu as aussi fait preuve d'un sens de l'humour avec un second degré prononcé et une certaine autodérision. Sens de l'humour dont les membres de l'Exécutif ont pu profiter lors de leurs séances mais aussi les collaboratrices et collaborateurs.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

Tu as été une secrétaire générale pragmatique : tu es arrivée à cerner les enjeux lors des discussions et proposer des solutions privilégiant une certaine souplesse tout en évitant une lourdeur bureaucratique.

Ta capacité à te mettre à la place des autres a également été relevée par bon nombre de personnes. Ta participation aux nombreux événements et manifestations à Lancy démontrent ton attachement à la commune mais aussi aux hommes et aux femmes qui font la commune ainsi que ta grande disponibilité.

Ton habit de secrétaire générale tu l'endossais 24h sur 24, ce qui démontre une fois de plus ton dévouement à ce poste.

En tant que secrétaire générale, tu as su être attentive à la continuité du service public, à l'égalité de traitement et à la mutation de l'administration.

Le service public lancé, c'est avant tout des femmes et des hommes qui oeuvrent au quotidien pour le bien de la population sous ta houlette depuis juillet 1999, jour où tu as pris tes fonctions de secrétaire générale, après être passée de collaboratrice à l'Etat civil à responsable du secrétariat central quelques mois plus tard.

En 1996, tu accédais au poste de secrétaire générale adjointe puis de secrétaire générale ad-interim avant d'être nommée secrétaire générale en 1999.

En cette année, la ville de Lancy comptait 25'000 habitant.e.s pour une administration de 150 membres. La commune dénombre à ce jour 9000 habitants de plus et 110 collaboratrices et collaborateurs en plus, soit 34'000 habitant.e.s et 260 employé.e.s.

Les circonstances actuelles ne nous permettent malheureusement pas d'organiser une cérémonie en ton honneur mais ce n'est que partie remise.

Chère Odile, Corinne, Salima, mais aussi François, Henry, Marco, Walter, Pascal, Frédéric, ou encore Stéphane, ainsi que l'ensemble des chef.fe.s de service, des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration se joignent à moi ce soir pour te remercier pour ton dévouement durant toutes ces années au profit de Lancy et te souhaitent sincèrement une belle et heureuse retraite plus que méritée.

Un grand merci à toi !

*L'assemblée applaudit.*

M. Aeschbacher : je vais demander à la Compagnie des sapeurs-pompiers de bien vouloir me rejoindre.

*L'Etat Major de la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Lancy s'avance vers M. Aeschbacher avec le drapeau de la compagnie.*

M. Aeschbacher : Madame la Secrétaire générale, chère Odile, le Conseil municipal de ce soir marque la fin d'une période, celle de ton parcours professionnel oh combien impressionnant, mais aussi le début d'une nouvelle vie.

Ce soir, je souhaite te rendre hommage, rendre hommage à cet engagement indéfectible depuis 32 ans au service des administrés de notre commune. Cet intérêt pour la vie publique,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020

tu le tiens certainement de ton père, André De Garrini, qui a été conseiller municipal pendant 8 ans, mais surtout conseiller administratif pendant 12 ans à Meyrin. Tu l'as d'ailleurs confirmé dans le très bel article que la Tribune de Genève t'a récemment consacré en déclarant : « je me souviens que quand il nous racontait ses histoires le soir, cela m'intéressait déjà beaucoup ». Cet intérêt ne t'a manifestement plus quittée depuis, à voir la longévité au sein de la ville de Lancy. Mais comment diantre as-tu traversé le pont Butin afin de te retrouver dans notre commune. Cet engouement date manifestement de ta scolarité, durant tes six années au collège Marie-Thérèse, période qui t'a manifestement marquée puisque tes études finies, après avoir obtenu un poste de secrétaire à la Mairie de Vernier, tu feras tout pour revenir à Lancy. L'appel de Lancy étant le plus fort, tu postuleras trois fois avant de décrocher le Saint Graal, un travail au sein de l'administration lancéenne.

Tu la rejoindras le 1<sup>er</sup> juillet 1988, à l'âge de 32 ans, engagée par le Maire de l'époque, un certain Henri Rosselet. Cette année-là, le Lancéen fêtait déjà ses 25 ans d'existence et surtout annonçait l'arrivée du téléseu dans notre commune. Un événement en soi à cette époque.

Dû au départ du secrétaire général, Claude Vallet, après 40 ans de bons et loyaux services, dont 15 comme secrétaire général, en avril 1997, tu te porteras candidate à ce poste, mais tu ne seras malheureusement pas retenue, car il paraît que tu n'avais pas une vision assez globale du poste.

Oh, ce ne sera que partie remise, car ton obstination finira une fois de plus par payer, puisqu'en octobre 1998, le Conseil administratif se séparera du secrétaire général qu'il avait lui-même nommé et dans sa grande sagesse te nommera secrétaire générale ad-interim afin de se donner le temps de la réflexion, temps de réflexion qui finira par te donner l'occasion de démontrer tes grandes compétences et manifestement ta vision globale du poste puisque tu seras enfin confirmée le 1<sup>er</sup> juillet 1999, comme quoi les 1<sup>er</sup> juillet te portent chance.

Tu auras l'occasion de t'exprimer sur cette nomination dans le Lancéen de septembre 1999 en annonçant tes objectifs : « tout d'abord je compte augmenter les compétences des chefs de service, diminuer la hiérarchie et jouer le rôle de coordinatrice quand cela est nécessaire ». Tu auras l'occasion de mettre en pratique cela durant les 21 années en tant que secrétaire générale.

Ces très nombreuses années durant lesquelles tu épuiseras pas moins de 10 conseillers administratifs ainsi que de nombreux chefs de service. Une partie de ces conseillers administratifs sont présents ce soir pour rendre hommage à ton travail et à ton engagement de tous les instants en faveur de notre commune. Il en est de même de tes nombreux chefs de service.

Ton engagement en faveur de Lancy, tu l'as eu dès ta nomination en tant que secrétaire générale, tu l'as même déclaré toujours dans le Lancéen de septembre : « Lancy a su garder une dimension humaine, il y a une convivialité lancéenne, cela est dû au travail des associations communales, d'ailleurs j'ai la ferme intention de venir vivre ici ».

Travail des associations lancéennes que tu soutiendras de manière constante, que ce soit par ta présence lors des nombreuses manifestations communales, lors d'assemblées générales ou en acceptant d'être la marraine du drapeau de notre compagnie des sapeurs-pompiers.

C'est en signe de remerciements de tout ce que tu as accompli durant ces années en faveur de nos associations et de notre commune que ce drapeau est présent ce soir avec sa garde d'honneur.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

Aujourd'hui, à la veille d'une retraite bien méritée, c'est un peu la mémoire de la commune qui va nous quitter comme tu l'as si bien dit dans l'article de la Tribune de Genève. Mais te connaissant depuis de nombreuses années, je sais que tu ne seras jamais très loin et que tu continueras à t'engager en faveur de notre commune.

Même si je regrette que tu n'envisages pas une carrière politique au sein du PLR, notons que tu aurais de la peine à choisir un parti aujourd'hui.

Madame la Secrétaire générale, chère Odile, un grand merci pour tout le travail accompli et que ta retraite puisse t'apporter autant de longévité et de plaisir que ta carrière professionnelle.

*L'assemblée applaudit.*

M. Clémence : trente-deux ans, dont 21 ans à la tête de l'administration municipale. Soit presque toute une carrière !

De nos jours, une telle fidélité à un seul et même employeur, c'est rare. Mais cela montre l'attachement, la fiabilité, la résistance aussi, dont a su faire preuve Odile de Garrini tout au long de ces années.

Tu en auras vu passer des élues et élus, au cours des six législatures que tu auras traversées. Au Conseil municipal mais aussi au Conseil administratif, puisque tu auras même vécu l'arrivée historique d'une femme, et même de deux, à l'exécutif de notre commune, avant de prendre ton départ en retraite bien mérité.

Reste un défi : comment occuper ses journées à partir de la semaine prochaine, qui d'habitude étaient si remplies ?

Anciens et anciennes, nouvelles et nouveaux élu-e-s, nous garderons toujours un souvenir de ton humanité et de ton efficacité, en étant certaines et certains que nous te recroiserons à maintes occasions dans la commune ces prochaines années.

Je profite également de l'occasion pour saluer l'arrivée du nouveau Secrétaire général, M. Julien Groclaude, qui aura la lourde tâche de te succéder, à qui nous souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Chère Odile, merci pour tout, et profite bien !

Et je terminerai avec la citation d'un Lancéen, un certain Nicolas Bouvier :

« C'est le propre des longs voyages que d'en ramener tout autre chose que ce qu'on y est allé chercher ».

*L'assemblée applaudit.*

Mme Captyn : Madame la Secrétaire générale, chère Odile, nous n'avons pas eu beaucoup l'occasion d'interagir dans le cadre de ma nouvelle fonction de conseillère municipale encore relativement fraîche, mais pour le peu que nous avons eu à faire, j'ai eu le plaisir à vous côtoyer dans votre rôle où je vous ai toujours vue soucieuse du bon fonctionnement de notre institution. On dit que la retraite c'est ralentir, alors quelle chance ! Même si j'ai encore 25 ans devant moi, parfois je vous envie.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

Au nom du groupe des verts de Lancy, je vous remercie pour votre engagement. Je vous souhaite une belle retraite bien méritée et j'espère que vous vous y plairez. Bonne continuation et n'oubliez pas de venir nous voir de temps en temps. Tout de bon.

*L'assemblée applaudit.*

M. Bonvin : chère Odile, aujourd'hui tu assistes à ton dernier Conseil municipal. Eh oui, cela fait 32 ans que tu es au service de la ville de Lancy, dont 21 ans comme secrétaire générale. Donc, tu as assisté à 220 conseils municipaux.

Tu as dû passer de sacrées soirées, sans compter toutes les autres manifestations comme la fête des écoles et le 1<sup>er</sup>-Août ou autres manifestations.

Tous nos remerciements pour ce que tu as fait pour notre commune, nous t'en remercions, et au nom du MCG nous te souhaitons une très bonne retraite.

*L'assemblée applaudit.*

M. Haas : j'avais un peu la trouille que tout soit dit, mais il reste un clin d'œil qui n'a pas été évoqué ce soir, ni l'article de la Tribune, ni l'hommage du Maire, ni ceux des autres groupes.

Dans la Tribune, c'était marqué qu'Odile aimait la discrétion avant tout et je sais qu'elle n'aime pas les longs discours, donc nous on va lui faire un clin d'œil.

Une secrétaire générale, c'est celle qui souvent dans l'ombre, est la cheville ouvrière de ceux qui recherchent la lumière... Les sept conseillers fédéraux ont leur chancelier, qui n'est pas un 8<sup>ème</sup> conseiller fédéral mais qui joue un vrai rôle de médiation, de pilotage et de coordination.

Au Conseil d'Etat, la chancelière assure également ce rôle de coordination et planification des activités du gouvernement.

A Lancy, Odile aura non seulement eu cette fonction, mais elle incarne aussi « un peu la mémoire de la commune » comme elle l'a décrit.

Or cette mémoire s'est largement construite dans des locaux qui ne sont pas ceux de la Mairie ! Pour prendre le pouls de la vie lancéenne et rencontrer sa population, Odile a souvent délocalisé son bureau, dans un périmètre qui pourrait s'appeler le triangle des Bermudes, délimité par le café Chez Zinette, le tea-room Terrier, et l'auberge du Grand-Lancy.

Eh oui ! quel élu n'a jamais croisé Odile dans ce que certains appellent les annexes de la Mairie.

Nous avons au sein du groupe un témoin privilégié, puisque voici 30 ans, Michel Vergain prenait un café avec la jeune Odile, dans un tea-room qui était délimité tout près de la Mairie et dans des lieux chargés de mémoire, dont les murs auraient de belles histoires à raconter ou pas trop, il paraît qu'il y a des choses sur ces murs qui aujourd'hui seraient peut-être proscrites mais quand même.

D'ailleurs, comme les frères esquifs et certains avions dans les Bermudes, de nombreux élus se sont parfois un peu perdus dans ces lieux de convivialité qui font aussi le tissu social d'une commune.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

Quand le COVID nous aura fichu la paix, nous aurons l'occasion de remettre une inscription officielle à Odile et nous irons la fixer sur le fronton de son choix, et un petit bouquet de fleurs qui accompagne cette plaque commémorative. Il faut savoir qu'à cause du COVID la plaque officielle et les procédures d'homologation et de fixation n'ont pas pu être menées à bien, ce sera fait dans une deuxième étape, mais au moins il y a la maquette.

Merci pour tout !

*L'assemblée applaudit.*

*Hors micro, M. Carnazzola, au nom des chefs de service, prononce également quelques mots en hommage à Mme De Garrini. A son tour, cette dernière adresse ses remerciements à tous.*

M. Dérobert : il est temps de lever cette séance, je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22H20

**Le Secrétaire :**

**Armando Couto**

**Le Président :**

**Thierry Dérobert**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 octobre 2020**

**QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.